

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**28 novembre 2017
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 19 décembre 2017**

Etaient présents :

Collège A

M. Yvon BERLAND
M. Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
Mme Corine CAUVET-LEGRAND
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ
Mme Sabine LUCIANI

Collège B

M. Christophe DEMARQUE
M. Jérémie FOA
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER

Collège « BIATSS »

Mme Isabelle DE SAINTE-MARIE
M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
M. Georges RELJIC
Mme Sabine ROPARS
Mme Fathia TIR

Collège Usagers

M. Jean BOULHOL
M. Alexandre PLESSY

Personnalités Extérieures

M. Younis HERMES

Etaient représentés :

Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Mme GAITAN
M. Yann GARCENOT	A donné pouvoir à Mme ROPARS
M. Didier VANDAMME	A donné pouvoir à M. ENOCH
Mme Marianne FADDOUL	A donné pouvoir à M. PLESSY
M. Xavier CACHARD	A donné pouvoir à Mme CAUVET-LEGRAND
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Mme TEISSIER
Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à M. ENOCH
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à Mme MERCIER

Etait absent sans représentation : 4

32 membres présents ou représentés

Etaient présents :

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Membres invités

Madame Galand	Madame Carpentier
Madame Mouret	Madame Campillo
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Madame Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Afonso	Madame Plelestor
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Madame de Barnier	Monsieur Falda
Madame Piclet	Madame Nedjar
Madame Domeizel	Madame Piclet
Monsieur Berton	Monsieur Afonso
Madame Carpentier	Monsieur Chiappetta
Madame Lecuyer	

Le Président ouvre la séance à 14h30.

I/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

II/ Actualités

1 / Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux

Le Président fait lecture d'un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de l'université pris à l'encontre de D-C. K., ex-étudiant d'AMU, identifié une nouvelle fois le 26 octobre 2017 par le personnel chargé de la logistique, dans les locaux universitaires, sur le site de la Timone.

Monsieur D-C. K. a fait l'objet de deux procédures disciplinaires, la dernière l'ayant exclu pour 5 ans de tout établissement public d'enseignement supérieur, pour avoir notamment adressé des messages violents et agressifs aux personnels administratifs et enseignants. M. D-C. K a réitéré l'envoi de messages violents et agressifs à destination du Président et d'un personnel de la DAJI.

Un signalement ainsi que des dépôts de plainte ont à nouveau été adressés au Procureur de la République. Le dossier est en cours d'instruction par les services de Police compétents.

2/ Board Idex

Le Président avise les membres du CA que le Board International de la Fondation A*Midex s'est réuni le 26 octobre dernier.

Ce Board International est constitué des membres suivants :

- Philippe BUSQUIN, qui a occupé les fonctions de commissaire européen, de ministre de la santé en Belgique et de co-président du Comité d'orientation Scientifique d'AMU en 2015 ;
- Jean-Luc PETITHUGUENIN, PDG de la société de recyclage PAPREC (innovation industrielle) ;
- Jean-Claude LEHMANN, qui a occupé les fonctions de directeur de la recherche du groupe Saint-Gobain, directeur scientifique au CNRS, co-président du Comité d'Orientation Scientifique d'AMU en 2015, et membre du jury de l'Idex ;
- Sandrine DUCHENE, secrétaire générale d'AXA France (spécialiste des finances publiques) ;
- Andrée SURSOCK, membre de l'European University Association et du jury de l'Idex ;
- Jean-Marc RAPP, président du jury de l'Idex qui a également occupé la fonction de Président de l'European University Association

3 / Signature de l'appel de Jussieu

Madame Masclat informe les membres du conseil d'administration que l'université a récemment signé l'appel de Jussieu. Cet appel s'adresse aux communautés scientifiques et aux établissements de recherche en vue de promouvoir un accès ouvert aux publications

scientifiques qui encourage la « biblio diversité » et l'innovation et n'implique pas le transfert exclusif des abonnements vers les APC (abonnement Elsevier par exemple).

4/ Orange Day Champion 2017

Madame Lecuyer est heureuse de partager avec l'ensemble de la communauté universitaire le titre d'"Orange Day Champion 2017" remis vendredi dernier à AMU par Madame Marlène Schiappa (Secrétariat d'Etat chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes) et le Comité d'ONU Femmes, pour l'engagement de l'établissement contre les violences faites aux femmes.

4/ Elections aux conseils centraux

Le Président fait savoir que les étudiants ont été appelés à élire leurs représentants au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de formation et de la vie universitaire les 20 et 21 novembre 2017.

Les résultats sont les suivants :

Conseil d'administration :

- 4 sièges FAMI Interasso
- 1 siège UNEF
- 1 siège UNI

Commission de la Recherche :

- 1 siège FAMI Interasso secteur disciplines juridiques et économie-gestion,
- 1 siège FAMI Interasso secteur santé
- 1 siège FAMI Interasso secteur sciences et technologies
- L'élection pour le secteur SHS est reportée au 18 décembre prochain

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

- 2 sièges FAMI Interasso et 2 UNEF pour le secteur LSHS
- 1 siège FAMI Interasso et 1 UNI secteur droit et science politique
- 1 siège FAMI Interasso et 1 UNI secteur économie-gestion
- 4 sièges FAMI Interasso secteur santé
- 2 sièges FAMI Interasso, 1 UNEF et 1 UNI secteur sciences et technologies

S'agissant des personnels, ils ont été appelés à élire leurs représentants en raison de la vacance de certains sièges à la commission de la recherche et à la commission de formation et de la vie universitaire le 21 novembre 2017.

Les résultats sont les suivants :

Commission Formation et Vie Universitaire :

- CFVU BIATSS : est élue Madame Nadège Guillem (SNPTES)
- CFVU BIATSS collège B secteur santé : est élu Monsieur Christophe Buffat (Agir pour AMU)

Commission de la Recherche :

- CR collège C secteur santé : est élue Madame Elise Kaspi (Agir pour AMU)
- CR collège B secteur santé : est élu Joseph Boucraut (Agir pour AMU)
- CR collège C secteur économie-gestion : est élue Madame Roberta Ziparo (Agir pour AMU)

Monsieur Boulhol se félicite que les élections se soient passées sans problèmes majeurs. Il déplore cependant un taux de participation en baisse comparé aux élections précédentes (excepté dans le secteur ALLSH).

Il s'interroge sur l'opportunité de modifier l'organisation des élections.

Le Président répond que le taux de participation rejoint celui des autres universités françaises alors que précédemment l'établissement était au-dessus des moyennes nationales. Il ajoute que la question calendaire est sensible : trop tôt les étudiants n'ont pas tous finalisé leur inscription, et plus tard ils entrent en période de révision.

Il ajoute que traditionnellement les usagers se mobilisent moins pour les élections intermédiaires que lorsqu'il s'agit d'un renouvellement complet.

III / Présentation des indicateurs relatifs au contrat d'établissement

Madame Pelestor présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le Président indique qu'il s'agit d'une autoévaluation, et que les cibles proposées ont parfois été discutées avec le Ministère.

Madame de Sainte-Marie, sur la partie évaluation des enseignements demande s'il s'agit d'enquêtes réalisées auprès des étudiants.

Monsieur Paul répond que ces enquêtes sont pilotées par l'observatoire de la vie étudiante et complétées par les étudiants.

IV/ Rapport de l'HCERES

Le Président, avant de présenter le rapport définitif de l'HCERES, qui concerne d'une part l'établissement et d'autre part le site (cf powerpoint annexé au procès-verbal), précise que l'université peut se satisfaire du résultat de cette évaluation.

Lorsque des remarques ont été émises, l'établissement s'est expliqué ou avait déjà prévu la mise en place des actions correctives programmées dans le cadre du prochain contrat pluriannuel.

Madame Tir au sujet des conventions signées en partenariat avec les collectivités territoriales souhaite que le Président sensibilise le conseil départemental sur la question des personnes bénéficiaires du RSA qui ne peuvent pas profiter de l'offre de formation continue proposée par l'université sous peine de se voir supprimer leur allocation.

Le Président répond qu'il prend note de cette observation et ajoute qu'il est important de faire remonter aux collectivités territoriales les préoccupations de l'établissement.

V/ Guide de la formation à distance

Monsieur Paul annonce que la chaîne de validation d'ouvertures d'enseignements et de formations à distance est très peu formalisée dans la majorité des composantes.

Cette absence de formalisation a généré dans chaque composante des modèles de mise en œuvre et d'encadrement de la formation à distance très différents.

L'objectif de ce guide est d'encadrer et d'harmoniser les pratiques en la matière.

Il donne la parole à Madame Valérie Campillo chargée de mission TICE.

Madame Campillo indique que la réflexion sur la question de la formation à distance a démarré en 2014. La première étape a été de faire une cartographie de l'offre de formation à distance au sein de l'établissement. Une diversité de mises en œuvre, de modalités de gestion et de pédagogie a été constatée.

L'objectif de ce guide n'est pas de faire un document homogène, les secteurs disciplinaires ayant tous leurs particularités, mais d'essayer de définir un cadre permettant à chacun de partager un vocabulaire et un cadre institutionnel.

Le travail effectué au sein de différents ateliers a conduit à l'élaboration de ce guide, fusion de deux documents existants :

- la charte de de la formation à distance,
- un guide plus opérationnel de mise en œuvre.

Elle décrit le guide de la formation annexé à ce procès-verbal.

Monsieur Gimenez s'interroge sur l'investissement en temps que demande ce type de travail pour un enseignant. Selon lui le temps proposé est nettement insuffisant pour faire un travail individualisé, avec des mises en ligne de cours régulières, actualisées en parallèle avec ce qui se fait pendant les cours en présentiel ; les TD, les forums ... et ce avec l'objectif d'afficher des cours interactifs.

Il souhaiterait ouvrir le débat sur les moyens nécessaires à la réalisation d'un travail de qualité.

Madame Campillo répond que les équivalences de service permettent pour partie de répondre à cette problématique.

Monsieur Paul remercie Monsieur Gimenez pour son intervention qui va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle la formation à distance ne coûte rien. En réalité cette dernière est aussi exigeante en moyens humains que les cours en présentiel. Il ajoute que tous les parcours à distance sont différents. Il existe une grande hétérogénéité dans leur mise en œuvre et il est difficile d'avoir une politique tarifaire harmonisée. Sur chaque ouverture de formation à distance, il faut qu'un dialogue s'instaure avec la composante pour savoir comment trouver le bon moyen économique.

Monsieur Demarque note en page trois qu'« une formation est dite à distance lorsqu'au moins 50% de ses enseignements est proposé à distance ». Il demande si dans ces 50%, il est envisageable d'avoir une possibilité d'enseignement à distance en L1 en L2 et pas en L3, comme c'est le cas pour la licence de psychologie.

Madame Campillo acquiesce et confirme que c'est le cas actuellement. Elle précise cependant que la tendance nationale est de ne pas s'orienter vers du tout à distance, sauf dans des cas particuliers qui concernent les publics empêchés.

La tendance va vers l'hybridation des formations, c'est pourquoi cette mesure de 50% a été mise en place. Elle permet d'afficher une offre de formation dite à distance à destination du futur public étudiant. Une formation peut se décliner sur trois ans, avec la possibilité de suivre certains modules en présentiel, notamment les TD.

Madame Molina indique qu'il est possible de mesurer l'investissement d'un enseignant en comptabilisant par exemple le nombre de régulations sur un forum pour un cours proposé en ligne. Quand les régulations atteignent près d'un millier sur un semestre, il serait possible de considérer que l'UE est particulièrement chronophage.

Madame Campillo confirme qu'au niveau technique, il existe des outils permettant d'aller chercher les logs de connexion ou de vérifier les réponses des enseignants ... mais il s'agit ici d'une question déontologique.

Cependant, elle fait savoir qu'un organisme de formation à distance a engagé un travail de réflexion afin de mesurer le niveau de l'enseignement à distance avec des paliers qui allaient du simple dépôt de documents jusqu'à l'utilisation d'un certains nombres d'outils de la plateforme permettant une interface plus dynamique avec l'étudiant.

Madame de Sainte-Marie note qu'il est précisé dans le document qu'il existe des annexes à ce guide, celles-ci n'ont pas été jointes au document communiqué.

Monsieur Paul répond que les annexes sont principalement administratives et ne présentent que peu d'intérêt pour le conseil d'administration. Les deux annexes indiquées dans le document ne seront pas utilisées cette année comme prévu par le document. En effet cette année est l'année où l'établissement passe à l'accréditation et, pour des raisons calendaires, il est proposé de rester sur un modèle simplifié.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le guide de la formation à distance.

VI/ Sorties d'inventaires

Madame Leclercq indique que le laboratoire URMITE souhaite faire don à l'AP-HM de 3 équipements :

- 1 Ensemenceur
- 6 incubateurs CO2
- 1 Cytomètre (FACS CANTO II)

A titre d'information la valeur nette comptable au 1er octobre 2017 de ces appareils est nulle pour les ensemenceurs et le cytomètre et s'élève à 33 368,60 euros pour les six incubateurs.

Si le don est autorisé, ces biens seront sortis de l'inventaire de l'établissement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les sorties d'inventaire de trois équipements émanant de l'Unité de recherche sur les Maladies Infectieuses Tropicales Emergentes (URMITE) au bénéfice de l'APHM.

VII/ Sorties d'inventaire hors inventaire physique

Madame Leclercq précise qu'il s'agit d'une procédure d'apurement des biens inscrits à l'inventaire de l'université avant 2012.

L'analyse d'apurement des biens porte sur 11213 fiches inscrites à l'actif avant la fusion, et cible des fiches qui n'ont pas lieu d'être présentes sur le listing d'inventaire de l'université.

La proposition de mises au rebut correspond à 4255 fiches d'immobilisation d'une valeur initiale de 21,9 millions d'euros et d'une valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2017 de 413K €. Soit 38% des biens acquis avant 2012.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition d'apurement de biens inscrits à l'inventaire de l'établissement.

VII/ Remises gracieuses d'un montant supérieur à 10 000 euros

Madame Leclercq en introduction souhaite préciser la différence qui existe entre une non-valeur et une remise gracieuse. Quand il est question de non-valeur, la créance reste due. L'initiative est prise par l'agent comptable et présentée au conseil d'administration.

Dans ce cas, il est demandé audit conseil de se prononcer sur l'irrecouvrabilité ce qui permettra à l'agent comptable de comptabiliser une non-valeur.

A l'inverse, l'initiative d'une remise gracieuse revient à la personne qui rencontre des difficultés financières et qui demande une remise de sa dette au Président.

Dans le cas de quatre dossiers présentés, les créances sont supérieures à 10 000 euros et il appartient au conseil d'administration de les autoriser. Il s'agit de trop perçus sur rémunération, souvent en lien avec un congé maladie ou maternité ce qui a généré un double paiement (indemnités journalières et salaire).

Les dossiers ont préalablement été examinés par les assistantes sociales afin de définir la capacité du débiteur à rembourser sa dette.

Pour les cas d'espèce il s'agit de remises partielles. L'agent comptable procédera donc au recouvrement de la partie restante.

Madame de Sainte-Marie demande pourquoi sur un des dossiers le montant de la remise gracieuse n'est pas entier mais avec des centimes.

Madame Leclercq répond que les montants sont proposés par les assistantes sociales après étude du dossier, comme le ferait une commission de surendettement.

Madame Tir ajoute que les assistantes sociales évaluent la situation financière de l'agent au regard du budget du foyer. Souvent quand un échelonnement est proposé pour une remise gracieuse partielle la somme proposée n'est pas entière.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les remises gracieuses d'un montant supérieur à 10 000 euros au bénéfice d'agents de l'établissement.

VIII/ Modification des statuts de l'IAE

Madame Nedjar balaye les propositions de modification qui apparaissent en rouge dans le document annexé au procès-verbal.

Madame Tir demande pourquoi l'organisation syndicale représentée est la confédération française de l'encadrement.

Madame Nedjar indique qu'il s'agit d'un choix d'opportunité. En termes d'interaction à prévoir avec la composante, c'est probablement cette organisation qui était la plus en adéquation avec les missions et les activités de l'IAE.

En théorie, ceci peut avoir vocation à évoluer. Le cas échéant, une modification des statuts soumise à approbation du conseil d'administration serait à prévoir.

Madame de Sainte-Marie demande pourquoi le terme « université d'Aix-Marseille » est remplacé par Aix-Marseille Université.

Madame Nedjar répond que le nom institutionnel prévu par le décret est « université d'Aix-Marseille », mais que le nom d'usage retenu par l'établissement, et prévu par ses statuts, est « Aix-Marseille Université ».

C'est à travers le nom d'usage que l'université communique.

Le conseil d'administration approuve par 31 voix pour et 1 abstention les modifications apportées aux statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises.

IX/ Nouvelle Bonification Indiciaire

Monsieur Afonso indique que la NBI est un outil de gestion des ressources humaines qui permet d'attribuer une bonification indiciaire à des agents avec des responsabilités particulières. Il rappelle qu'en 2014 un groupe de travail paritaire a été mis en place pour étudier et proposer une cartographie exhaustive des NBI à attribuer.

Trois sous-groupes avaient été créés :

- Le premier travaillait sur les fonctions administratives,
- Le deuxième sur les fonctions techniques,
- Le troisième sur les fonctions d'équipements lourds.

A l'issue de ces travaux, une cartographie a été élaborée pour trois ans, du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017.

S'agissant de la campagne 2017, la méthodologie proposée est identique à celle de 2014, à savoir la réactivation d'un groupe de travail paritaire. Cette démarche n'est pas neutre et va nécessiter du temps même si la base de la cartographie de 2014 est très précise.

Il est proposé au conseil d'administration de proroger le dispositif existant dans l'attente de l'aboutissement de ces travaux.

Monsieur Reljic fait savoir que son organisation participera à ce nouveau groupe de travail.

Madame Ropars indique que son organisation participera au groupe de travail mais s'abstiendra sur les modalités de mise en œuvre de la NBI.

Madame de Sainte-Marie précise que son organisation, opposée à l'attribution de primes ne participera pas au groupe de travail.

Le conseil d'administration approuve par 26 voix pour et 6 abstentions le maintien de la liste des fonctions éligibles à la NBI telle que définie au 1^{er} septembre 2014 (pour une durée de trois ans) dans l'attente de la nouvelle cartographie et des modalités d'attribution correspondantes.

X/ Budget rectificatif n°2

Madame Carpentier présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le conseil d'administration approuve par 30 voix pour et 2 abstentions le budget rectificatif n°2.

XI/ Politique de déplacement d'Aix-Marseille Université

Monsieur Bony et **Madame Carpentier** présentent ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame de Sainte-Marie demande si le remboursement des frais relatifs aux invités a été approuvé par le conseil d'administration l'an passé.

Monsieur Bony confirme que ce point a été présenté pour délibération lors d'un précédent conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées à la politique de déplacements temporaires applicable aux personnels d'AMU à compter du 1^{er} septembre 2017.

XI/ Frais de rapatriement du corps d'un étudiant décédé

Le Président fait part aux membres du conseil que l'Université a été informée du décès d'un étudiant d'AMU de nationalité sénégalaise, inscrit en Master 2 à Aix-Marseille School of Economics (AMSE), mention « analyse et politiques publiques ».

Les frais de rapatriement du corps de cet étudiant au Sénégal s'élèvent à 2 880 € et sa mutuelle ne les prend en charge qu'à hauteur de 1 634,50 €.

Après concertation avec le Directeur du CROUS, Monsieur Pierre Richter, il est proposé que le différentiel soit réparti entre son établissement et l'université de la façon suivante :

- CROUS : 745,50 euros
- AMU : 500,00 euros

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir valider cette prise en charge.

Madame Molina demande pourquoi cette question fait l'objet d'une délibération devant le conseil d'administration.

Madame Leclercq répond qu'il ne s'agit pas d'une dépense publique et que c'est à ce titre que les administrateurs doivent se prononcer.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la prise en charge à hauteur de 500 euros des frais de rapatriement, dans son pays d'origine, du corps d'un étudiant décédé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.

Fait à Marseille, le 12 décembre 2017


Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND





**BILAN D'ÉTAPE
AU 31/07/2017**

**INDICATEURS CONTRAT
D'ETABLISSEMENT
2012-2017**

INTRODUCTION

❑ Elaboration dans un contexte de fusion

❑ Le contrat d'établissement se décline selon 4 axes stratégiques

- Doter Aix Marseille Université d'une organisation moderne et d'une gouvernance performante
- Structurer et soutenir la recherche en partenariat avec les grands organismes publics
- Associer, par la formation, l'acquisition de connaissances académiques et de compétences professionnelles pour une insertion réussie
- Conforter le rayonnement d'Aix Marseille Université

❑ Pour chaque axe stratégique

- Formalisation d'objectifs et d'actions
- Indicateurs pouvant être adossées à des objectifs et actions : spécifiques à l'université ou communs à tous les établissements

❑ Méthodologie

- 3ème bilan d'étape (1^{er} en 2015) intégrant l'ensemble des objectifs et actions prévues au contrat
- Respect des méthodologies décrites dans les fiches indicateurs DGESIP (source de données, périmètres, modes de calculs etc.)

1. Doter AMU d'une organisation moderne et d'une gouvernance performante

- 7 indicateurs associés -

1.1. Assurer le pilotage de l'établissement

- **Indicateur Commun n° 8 : Niveau de qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre pour la politique de formation, la politique scientifique et le management de l'établissement**

Cotation Pages 4-5 rap.	Politique de formation			Politique scientifique			Management de l'établissement au service de ses missions		
	Cotation 2014	Cotation 31/07/2017	CIBLE 2017	Cotation 2014	Cotation 31/07/2017	CIBLE 2017	Cotation 2014	Cotation 31/07/2017	CIBLE 2017
0									
1	X								
2		X	X	X			X		
3					X	X		X	X

➤ Politique de formation

Cette stratégie a été finalisée dans le cadre du schéma directeur de l'offre de formation initié au mois de mars 2015. 6 axes stratégiques ont été identifiés, lesquels se déclinent autour de 50 actions ; près des deux tiers sont en cours.

➤ Politique scientifique

Elle s'apprécie par la production scientifique des unités de recherche, par la mise en place et le suivi d'indicateurs recherche, par l'encadrement de la politique de valorisation .

➤ Management de l'établissement :

Le pilotage s'appuie sur la mise en place d'un dispositif de contrôle interne complet, le déploiement d'outils de gestion (HARPEGE, ARES, ADE, ABYLA), la construction de nouveaux éléments structurants (schémas directeurs) par le bilan de l'organisation réalisé début 2016.

1.2. Garantir la soutenabilité budgétaire et financière et initier une démarche qualité

● **Indicateur Spécifique n° 1 : Le pilotage financier**

Objectif 1 : Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire

➤ **Action 1** : Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires

	Année civile 2012	Année civile 2013	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	CIBLE 2017
Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement	80%	78%	84%	89%	89%	90%
Taux d'exécution des dépenses d'investissement	63%	68%	75%	72%	67%	75%

➤ **Action 2** : Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel

Situation au 31/07/2017	CIBLE 2017
Mise en place d'un tableau de bord infra annuel format GBCP Reportings automatisés hebdomadaires	Mettre à disposition des outils d'aide au pilotage et des tableaux de bord infra annuels
Outils de suivis mensuels effectifs, masse salariale, HCC Reportings automatisés mensuels	Se doter d'outils de pilotage et de gestion de la masse salariale

Objectif 2 : Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire

Au sein de l'Agence comptable :

Situation au 31/07/2017	CIBLE 2017
Organigramme mis en place au 1 ^{er} sept 2014	Etablissement d'un organigramme fonctionnel
Création d'une cellule dédiée au contrôle interne « pilotage et opérations transverses » Volumétrie : 27 procédures, 54 formulaires, 19 modes opératoires, 29 autres documents	Finalisation des procédures et de la documentation
Une cartographie des risques a été réalisée sur le processus Trésorerie La cartographie des risques sur le processus paye est en cours d'élaboration.	Etablissement d'un référentiel processus sur la trésorerie et la paye

Au sein de la DAF :

Situation au 31/07/2017	CIBLE 2017
Flux « recettes » couvert par des procédures Volumétrie : 14 procédures, 44 formulaires, 8 guides, 25 modes opératoires, 11 autres documents	Finalisation des procédures dépenses, recettes et missions
Analyse régulière des flux par la DAF centrale et les DAF campus	Mise en œuvre de contrôles budgétaires réguliers afin d'assurer un bon suivi budgétaire
Mise en place de réunions de clôture annuellement avec les gestionnaires	Formation des gestionnaires sur les procédures
Elaboration d'audits réguliers pour s'assurer de la compréhension des procédures : 4 audits d'unités sur 2016 et début 2017	S'assurer de la compréhension des procédures par les composantes et laboratoires et de leur respect

**Compte tenu de la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs pour l'IS1,
la cotation AMU retenue en 2016 est de 2/2**

**Indicateur Spécifique n° 2 : Les ressources de fonctionnement
(hors subvention MENESR)**

Données en K€	Année civile 2012	Année civile 2013	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	Variation 2012/2016	CIBLE 2017
Subventions	21 129	24 846	25 496	22 938	26 827	+ 27%	+ 5%
Ressources de fonctionnement	27 575	31 922	46 120	59 209	62 227	+ 126%	
<i>dont ANR hors Investissements d'Avenir</i>	7 561	7 043	9 648	9 510	11 235	+ 49%	+ 10 à 15%
<i>dont Investissements d'Avenir (PIA)</i>	1 539	6 826	16 235	32 340	33 494	ns	
Recettes de la formation continue*	9 287	10 106	9 741	9 348	11 591	+ 25%	+ 5%
Taxe d'apprentissage	3 653	3 364	3 020	2 368	2 844	- 22%	+ 1 à 2%
Autres ressources	13 330	15 385	15 324	18 650	17 759	+ 33%	+ 5%
TOTAL	74 974	85 623	99 701	112 513	121 248	+ 62%	

*compte 7065 uniquement

L'indicateur correspond à un pourcentage d'augmentation du montant total des ressources, par poste, entre 2012 et 2017.

➤ **L'objectif est atteint pour tous les items sauf pour la taxe d'apprentissage.**

➤ Le total des ressources évolue de **+46M€**, soit +62%
dont +32M€ sur les Programmes Investissements d'Avenir.

Hors PIA , le total des ressources évolue de **+10%** / 2012.

1.3. Prévoir un système d'information et du numérique adapté à la taille de l'établissement et à ses missions

● **Indicateur Spécifique n° 3 : Pilotage du système d'information et des ressources numériques**

Thèmes	Notes attribuées en 2014	Notes attribuées 2015	Notes attribuées 2016	CIBLE 2017
Thème 1 : La gouvernance du système d'information et la politique numérique	4	5	5	4
Thème 2 : La couverture fonctionnelle et l'usage des services numériques	3	3	3	3
Thème 3 : Le numérique au service de la formation des étudiants	3	3	3	3
Thème 4 : Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	2	2	2	3
Thème 5 : Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	3	3	3

L'indicateur correspond à un ensemble de dispositifs qui doivent être mis en œuvre au sein de l'établissement afin de mieux piloter son système d'informations et ses ressources numériques.

- **Le thème 1 bénéficie de la note maximale à 5 pour une cible à 4** de par la mise en œuvre d'une gouvernance du numérique formalisée et intégrée au pilotage et d'un schéma directeur du numérique en cours de réalisation.
- **Thème 4 coté à 2 pour une cible à 3** : La démarche d'indexation et de référencement des ressources numériques et la politique de diffusion, de ressources et de valorisation de la production de l'établissement est soutenue par deux projets du SDN et devrait se mettre en place progressivement.

1.4. Définir et mener une politique patrimoniale assise sur une connaissance exhaustive du parc

● **Indicateur Commun n° 9 : Taux d'occupation moyen des locaux**

	Année civile 2013	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	CIBLE 2017
Taux d'occupation moyen des locaux de l'établissement (estimation DDPI)	69%	69%	69%	69%	71%

- Le taux d'occupation est actuellement déclaré par les composantes et se base sur le taux de réservation des locaux.
- Le logiciel ADE est en fin de déploiement et devrait permettre de sortir un taux pour le bilan de fin de contrat

● **Indicateur Commun n° 10 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière**

Indice de satisfaction	Situation en 2014	Situation au 31/12/2016	CIBLE 2017
0			
1			
2	X		
3		X	X

- Le pilotage de la fonction immobilière s'organise autour d'instances consultatives ou d'arbitrages (Comités de pilotage ou d'orientation Politique Pat, DD, SI, Schémas directeurs, comités de site....)
- Le pilotage de la fonction immobilière s'organise autour d'outils: les schémas directeurs déclinés par secteur disciplinaire , le schéma énergétique patrimonial, le plan pluri annuel de sécurité – GER, l'agenda de mise en accessibilité programmé (Ad'hap), le schéma pluri annuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

1.5. Mener une politique ambitieuse de ressources humaines et d'action sociale

● **Indicateur Commun n° 7 : Taux d'endorecrutement des enseignants chercheurs MCF et PR**

	Année civile 2012	Année civile 2013	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	CIBLE 2017
% endorecrutement des MCF	27%	21%	32%	39%	49%	35%
% endorecrutement des PR	58%	44%	51%	51%	54%	54%

L'indicateur mesure la part de recrutements internes sur le total des recrutements.

- **La cible est atteinte pour les recrutements de PR mais on s'en éloigne pour les recrutements de MCF**
- Le faible nombre de postes offerts amène parfois à privilégier des candidats locaux
Il existe des variations entre le classement théorique et le recrutement effectif (désistements par ex)

2. Structurer et soutenir la recherche conduite en partenariat avec les grands organismes publics

- 3 indicateurs associés -

2.1. Assurer le pilotage de la recherche

● Indicateur Spécifique n° 4 : Les publications Recherche

	Année civile 2012	Année civile 2013	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	CIBLE 2017
Nombre de publications Recherche	5 482	5 580	5 919	6 118	6 418	4 300
Part de Co publications européennes	29%	30%	30%	33%	35%	30%
Part de Co publications internationales	49%	50%	51%	53%	57%	50%

- Le travail de consolidation des publications depuis 2014 dans les bases de données, la simplification de la charte de signature des publications en 2017, la création d'un **guide « Publications et bibliométrie »** accompagné de fiches pratiques sont des leviers de réussite
- La hausse des co-publications européennes et internationales s'explique en partie par **l'impact d'A*Midex.**

2.2. Finaliser la délégation globale de gestion et assurer un fonctionnement simplifié des unités de recherche

● **Indicateur Spécifique n° 5 : La mise en œuvre de la Délégation Globale de Gestion (DGG)**

	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	CIBLE 2017
Part d'UMR hébergées en Délégation Globale de Gestion	Pourcentage non significatif	Pourcentage non significatif	Pourcentage non significatif	100%

- L'extension de la DGG n'a pas été menée en raison de l'évolution du contexte:
 - la fusion des 3 universités a généré une charge de travail très importante rendant cet objectif non prioritaire,
 - le rapport de l'IGAENR de 2014 a été défavorable à ce dispositif.

- Pour rappel, 80% des unités de recherche d'AMU ont leur responsabilité partagée avec des EPST et le CEA. Une **concertation permanente** existe et est illustrée par de nombreuses actions .

2.3. Organiser la valorisation de la recherche

● **Indicateur Commun n° 5 : Le montant des revenus consolidés de la valorisation de la recherche**

Données en K€	Année civile 2012	Année civile 2013	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	Variation 2012/2016	CIBLE 2017
Recettes générées par les contrats de recherche privés AMU	1 489	1 733	1 612	1 285	1 031	-31%	
Recettes générées par les contrats de recherche privés Protisvalor (PVM)	4 034	5 427	9 148	11 526	11 704	154%	
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (SATT et PVM)	50	277	268	580	552	1 004%	
TOTAL	5 573	7 437	11 028	13 391	13 287	138%	+ 10 à 15%

*Les financements publics sur projets sont exclus du périmètre de l'indicateur

- **L'organisation mise en place** qui implique l'intervention de différentes structures (DRV, Protisvalor, SATT, Incubateurs et pôles de compétitivité, instances...) agissant chacune à un niveau de la chaîne de valorisation et d'innovation, est un levier pour l'atteinte des objectifs.
- Un cadre juridique de protection des travaux innovants issus des unités de recherche a été créé en 2016 : la **charte de la propriété intellectuelle**.

3. Associer, par la formation, l'acquisition de connaissances académiques et de compétences professionnelles pour une insertion réussie

- 5 indicateurs associés -

3.1. Développer la politique de formation

● Indicateur Commun n° 1 : Le taux de passage de L1 en L2 (hors PACES, IUT, DEUST, CPGE)

	Année universitaire 2011/2012	Année universitaire 2012/2013	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016	CIBLE 2017
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	33,7%	27,3%	32,4%	33,1%	33,4%	41%

Secteurs AMU	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016	Année universitaire 2016/2017	Composantes AMU	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016	Année universitaire 2016/2017
Arts, lettres, langues, sciences humaines	28,0%	29,4%	31,1%	30,1%	ALLSH	28,0%	29,4%	31,1%	30,1%
					FDSP	25,4%	36,1%	38,0%	37,5%
Droit et Sciences politiques	26,1%	36,2%	38,5%	38,2%	FEG	19,2%	28,2%	24,3%	27,1%
					IMPGT	63,3%	43,8%	58,3%	56,4%
Economie et Gestion	19,2%	28,2%	24,3%	27,1%	SCIENCES	32,9%	33,6%	39,6%	38,5%
Sciences et Technologies	32,3%	34,7%	34,4%	36,6%	FSS	31,0%	36,7%	26,1%	32,2%

- La part des néo bacheliers inscrits en L1 et accédant en L2 reste stable au cours des 4 premières années du contrat , sachant que la cible de 41% a été calculée par consolidation d'extractions non homogènes sur les 3 ex-périmètres.
- Pour FDSP, IMPGT et FSS, le périmètre correspond à celui d'une seule mention de licence alors que pour les autres composantes l'indicateur propose un indice moyen pour plusieurs mentions.

3.1. Développer la politique de formation

Indicateurs complémentaires : redoublants, réorientations, sortants

	Année universitaire 2011/2012	Année universitaire 2012/2013	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016
Part de redoublants en L1	28,5%	31,2%	31,5%	30,6%	29,7%
Part de changements d'orientation l'année suivante	2,5%	2,1%	1,9%	1,9%	1,9%
Part des non réinscrits dans l'établissement en n/n+1	35,3%	39,4%	34,2%	34,3%	35,0%

➤ Un tiers des néo-bacheliers quitte l'établissement en fin de L1.

➤ Résultats par composante (sortants)

Composantes AMU	Année universitaire 2012/2013	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016
ALLSH	42,5%	40%	39,3%	40,6%
FDSP	35,1%	27,9%	28,7%	29,7%
FEG	49,9%	38,1%	39,4%	41,4%
IMPGT	16,7%	28,1%	11,1%	25,5%
SCIENCES	35,1%	31,3%	31,1%	29,2%
FSS	30,4%	29,9%	30,9%	28%

3.1. Développer la politique de formation

● **Indicateur Commun n° 2 : Le taux de réussite en licence en trois ans (hors CPGE et DUT)**

	Diplômés 2011/2012	Diplômés 2012/2013	Diplômés 2013/2014	Diplômés 2014/2015	Diplômés 2015/2016	CIBLE 2017
Part des étudiants ayant validé la Licence en 3 ans en étant inscrits 3 années consécutives à AMU	45,3%	45,3%	45,7%	46,9%	49,3%	45%

Secteurs AMU	Diplômés 2012/2013	Diplômés 2013/2014	Diplômés 2014/2015	Diplômés 2015/2016
Arts, lettres, langues, sciences humaines	51,0%	50,1%	48,4%	49,3%
Droit et Sciences politiques	42,7%	41,9%	44,2%	51,3%
Economie et Gestion	42,1%	52,5%	45,3%	46,1%
Sciences et Technologies	40,9%	40,3%	48,6%	48,1%

Composantes AMU	Diplômés 2012/2013	Diplômés 2013/2014	Diplômés 2014/2015	Diplômés 2015/2016
ALLSH	51,0%	50,1%	48,4%	49,3%
FDSP	41,5%	41,8%	43,1%	51,2%
FEG	42,1%	51,8%	44,2%	45,2%
IMPGT	86,4%	47,1%	83,3%	55%
SCIENCES	39,3%	36,7%	46,7%	59,3%
FSS	50,0%	54,3%	53,8%	42,9%

	Diplômés 2011/2012	Diplômés 2012/2013	Diplômés 2013/2014	Diplômés 2014/2015	Diplômés 2015/2016
Taux de réussite en L3	87,5%	87,8%	89,3%	90%	90,4%

- L'indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence en 3 années et au sein du même établissement. Il mesure les chances de réussite des étudiants dont 1 seul établissement a assuré la formation.
- La part des étudiants accédant au diplôme de licence en 3 ans a progressé de plus de 4 points . Le taux de réussite en licence professionnelle est supérieur à celui de licence générale.
- Indicateur complémentaire : Réussite en 3^{ème} année (étudiants dont la 1^{ère} inscription est en n-3)

3.1. Développer la politique de formation

● **Indicateur Commun n° 3 : Le taux de nouveaux étudiants entrants en Master 1 et en Master 2 (redoublants exclus)**

Part de nouveaux entrants en M1				
Secteurs AMU	Année universitaire 2012/2013	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016
Arts, lettres, langues, sciences humaines	41,3%	40,3%	42,1%	41,0%
Droit et Sciences politiques	42,2%	39,9%	42,6%	43,4%
Economie et Gestion	42,0%	43,8%	44,0%	49,8%
Santé	62,0%	74,6%	77,6%	80,5%
Sciences et Technologies	33,2%	38,6%	42,6%	47,4%
Secteurs Pluridisciplinaires	47,4%	54,1%	57,5%	58,8%
Total AMU	41,2%	44,7%	46,8%	49,3%
CIBLE 2017 : 43%				

Part de nouveaux entrants en M1				
Composantes	Année universitaire 2012/2013	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016
ALLSH	41,3%	40,3%	42,1%	41,0%
EJCAM	62,0%	49,0%	52,8%	54,4%
ESPE	47,7%	54,1%	57,5%	58,8%
FDSP	41,5%	38,4%	40,8%	40,6%
FEG	33,4%	38,9%	36,2%	44,0%
IAE	74,0%	63,4%	75,6%	72,7%
IMPGT	46,8%	48,3%	53,5%	58,3%
MEDECINE	60,6%	76,0%	76,8%	80,7%
OSU	47,3%	56,1%	59,8%	57,3%
PHARMACIE	72,0%	57,9%	84,0%	78,2%
SCIENCES	30,1%	35,3%	39,9%	48,0%
FSS	28,3%	29,6%	24,0%	20,1%
Total AMU	41,2%	44,7%	46,8%	49,3%

- Progression continue des nouveaux entrants en M1 sur les quatre premières années du contrat d'établissement : la fusion a renforcé la lisibilité de l'offre de formation au niveau régional, national et international, l'attractivité des formations de Masters se confirme dans la durée.

3.1. Développer la politique de formation

● **Indicateur Commun n° 3 : Le taux de nouveaux étudiants entrants en Master 1 et en Master 2 (redoublants exclus)**

Part de nouveaux entrants en M2				
Secteurs AMU	Année universitaire 2012/2013	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016
Arts, lettres, langues, sciences humaines	30,6%	26,3%	25,8%	27,7%
Droit et Sciences politiques	36,2%	34,5%	37,5%	39,6%
Economie et Gestion	36,5%	35,8%	36,1%	36,7%
Santé	29,8%	52,1%	47,8%	52,5%
Sciences et Technologies	25,7%	30,9%	27,6%	31,6%
Secteurs Pluridisciplinaires	29,1%	34,3%	43,5%	47,7%
Total AMU	32,2%	34,1%	35,4%	38,8%
CIBLE 2017 : 33%				

Part de nouveaux entrants en M2				
Composantes	Année universitaire 2012/2013	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016
ALLSH	30,6%	26,3%	25,8%	27,7%
EJCAM	17,9%	19,7%	27,1%	23,4%
ESPE	29,1%	34,3%	43,5%	47,7%
FDSP	35,7%	33,3%	37,1%	39,6%
FEG	29,5%	32,0%	29,8%	30,7%
IAE	58,2%	52,4%	53,9%	56,9%
IMPGT	38,8%	40,1%	39,3%	39,8%
MEDECINE	30,1%	54,3%	49,4%	54,3%
OSU	23,6%	28,8%	30,5%	27,5%
PHARMACIE	27,5%	33,3%	30,6%	34,0%
SCIENCES	25,1%	30,7%	26,6%	32,6%
FSS	33,9%	36,0%	30,7%	30,3%
Total AMU	32,2%	34,1%	35,4%	38,8%

- Attractivité M2 : en 2015/2016, 6 composantes sur 12 ont atteint, voire dépassé la cible. Ce taux approche ou dépasse 50% dans 3 composantes (Médecine, IAE et ESPE).

3.2. Développer la formation continue

● **Indicateur Spécifique n° 6 : L'évolution des prestations de formation continue**

	Année civile 2012	Année civile 2013	Année civile 2014	Année civile 2015	Année civile 2016	Variation 2012/2016	Cible 2017
Volume d'heures stagiaires	2 859 292 h	3 141 693 h	3 035 947 h	2 774 862 h	2 672 858 h	- 7 %	+5%
Nombre de stagiaires	11 891	11 380	11 080	11 115	11 280	- 5 %	+5%
Nombre de certifications délivrées	3 710	3 999	4 403	4 342	5 091	+ 37 %	+5%
<i>dont certifications par la VAE</i>	166	132	113	205	216	+ 30 %	
Recettes de la formation continue	10 656 891 €	12 378 233 €	12 257 905 €	11 871 583 €	13 291 794	+ 25 %	+5%

- **Diminution des heures stagiaires :**
 - réduction de la durée des formations de façon générale
 - augmentation des VAP-VAE = réduction des parcours
 - forte diminution des financements sur les formations longues avec la nouvelle réforme de 2014
- **Baisse du nombre de stagiaires :**
 - diminution des formations spécifiques FC diplômantes
 - augmentation sur les formations professionnalisantes (ESPE, IUT, Economie et gestion)
 - légère augmentation des demandeurs d'emploi
- **Forte augmentation des certifications délivrées :**
 - hausse du nombre de salariés en contrat de professionnalisation
 - meilleure articulation des dispositifs entre Formation-VAP-VAE
- **Hausse du chiffre d'affaires :**

Les composantes les plus dynamiques sont l'IUT, Médecine, Eco Gestion, ALLSH.
Augmentation du CA sur les formations sur mesure-courtes - internationales

3.3. Initier un processus continu d'amélioration de la qualité de la pédagogie

● **Indicateur Commun n° 4 : Le taux d'évaluation des enseignements en Licence, Master et Autres diplômes**

Périmètre de l'indicateur	Type de diplôme	Part de mentions faisant l'objet d'une évaluation en 2015/2016	CIBLE 2017
DGESIP	Licence	92%	100%
	Master	60%	
	Total	68%	
AMU	DUT	100%	
	Licence Pro	9%	
	Cycle préparatoire Cycle ingénieur	100% 100%	
	Diplôme de santé	50%	
	Total	35%	

- AMU a donné à cet indicateur un périmètre plus large que celui proposé par la DGESIP
- En 2015/2016, 12 composantes ont participé au dispositif EFEE : Sciences, FEG, ALLSH, IMPGT, IUT, CFMI, Polytech, EJCAM, FDSP, FSS, EU3M et Odontologie pour 7 en 2013/2014 et 9 en 2014/2015.
- 554 enquêtes ont été administrées et plus de 3 604 enseignements évalués.
Le taux moyen de participation s'élève à 52% ; sur la campagne EFEE, 10 composantes sur les 12 engagées dans le dispositif, auront obtenu selon le semestre des taux de participation supérieurs à 50%.

4. Conforter le rayonnement d'Aix-Marseille Université

- 2 indicateurs associés -

4.1. Déployer une politique internationale vectrice du rayonnement d'Aix-Marseille Université

● Indicateur Spécifique n° 7 : Le rayonnement international

	2012	2013	2014	2015	2016	CIBLE 2017
Nombre de formations en anglais	37	37	37	42	42	30
Nombre d'EC formés à l'issue de contrat	-	3	9	19	8	150
Nombre de professeurs invités exprimés en mois	112 mois	139 mois	196 mois	194 mois	245 mois	182 mois
Création d'un portail WEB multi-langues	-	Finalisation du site web de la DRI	Traduction en anglais du site web institutionnel en cours	Finalisation de la traduction du site en anglais	Projet de refonte générale des sites internet	Portail WEB multi-langues créé
Mise en place des écoles d'été	38 écoles	44 écoles	40 écoles	33 écoles	33 écoles	Ecoles d'été mises en place

- Les formations en anglais concernent des diplômes de Master délivrés par la FEG, l'IAE, la faculté des Sciences.
- La formation des EC en anglais est réalisée par la MIRREL via le module ECLAIM. Les 8 EC formés en 2016 ont concerné ALLSH. **26% de la cible est atteinte**, soit un cumul de 39 EC .

4.2. Doter l'université d'une bibliothèque unifiée et modernisée

● **Indicateur Commun n° 6 : Le nombre d'heures d'ouverture moyenne du SCD**

	Année universitaire 2011/2012	Année universitaire 2012/2013	Année universitaire 2013/2014	Année universitaire 2014/2015	Année universitaire 2015/2016	Variation 2012/2016	CIBLE 2017
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées (en heures)	54,75	55,25	55,88	55,88	55,88	+ 2,06%	56,46 + 2,74%

- L'objectif est d'optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture.
- L'année 2016 a été une année de **reconduction des horaires d'ouverture en vigueur** mais le SCD a poursuivi son action sur la programmation de nouvelles constructions ou réhabilitations de bibliothèques, sur l'optimisation de l'accès distant à la documentation, sur les formations des usagers (14 215 usagers formés en 2016) et sur la mise en place de la plateforme institutionnelle HAL-AMU (15 000 articles déposés fin 2016).

Indicateurs	Axes stratégiques	Objectifs	Cibles à atteindre	Résultat 2016	Appréciations
FORMATION					
IC1 - Taux de passage de L1 en L2	Axe 3 : Développer la politique de formation	Améliorer la réussite des étudiants	41%	33%	●
IC2 - Taux de réussite en licence en trois ans			45%	49%	●
IC3 - Taux de nouveaux étudiants entrants en Master 1 et en Master 2		Améliorer l'attractivité des formations	M1 : 43% M2 : 33%	M1 : 48,1% M2 : 35,9%	●
IC4 - Taux d'évaluation des enseignements en Licence, Master et Autres diplômes	Axe 3 : Améliorer continuellement la qualité de la pédagogie	Disposer d'un système d'évaluation harmonisé AMU pour l'ensemble des formations	100%	68%	●
RECHERCHE					
IC5 - Montant des revenus consolidés de la valorisation de la Recherche	Axe 2 : Organiser la valorisation de la Recherche	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la Recherche	+ 10% à 15% entre 2012 et 2017	112%	●
DOCUMENTATION					
IC6 - Nombre d'heures d'ouverture moyenne du SCD	Axe 4 : Doter l'université d'une bibliothèque unifiée et modernisée	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la Formation et la Recherche	+2,74% entre 2012 et 2017	+2,06%	●
PILOTAGE					
IC7 - Taux d'endorecrutement des enseignants-chercheurs MCF et PR	Axe 1 : Mener une politique ambitieuse de ressources humaines	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur	MCF : 35% PR : 54%	MCF : 49% PR : 54%	●
IC8 - Niveau de qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre pour la Politique de Formation, la Politique Scientifique et le Management de l'établissement	Axe 1 : Se doter d'une gouvernance performante		Politique Formation : atteindre cotation 2	Politique Formation : cotation 2	●
			Politique Scientifique : atteindre cotation 3	Politique Scientifique : cotation 3	
		Management : atteindre cotation 3	Management : cotation 3		
IC9 - Taux d'occupation moyen des locaux	Axe 1 : Avoir une connaissance exhaustive du parc immobilier	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier	71%	69%	●
IC10 - Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière			Atteindre indice 3	indice 3	●

Indicateurs	Axes stratégiques	Objectifs	Cibles à atteindre	Résultat 2016	Appréciations
IS1 – PILOTAGE FINANCIER					
Améliorer la sincérité des prévisions budgétaire : taux d'exécution des dépenses réalisées en fonctionnement et investissement	Axe 1 : Se doter d'une gouvernance performante	Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire	90% en fonctionnement	89% en fonctionnement	
			75% en investissement	67% en investissement	
Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel			Atteindre cotation 2	cotation 2	
Elaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (PPI et contrats de recherche)					
Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale					
Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan					
Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire	Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable				
IS2 – RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT					
Montant des ressources de fonctionnement (hors dotation MESR)	Axe 1 : Se doter d'une gouvernance performante	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)	Entre 2012 et 2017 : • Subventions : + 5% • Financement de l'ANR : (hors PIA) : + 10 à 15% • Recettes de formation continue : + 5% • Taxe d'apprentissage : + 1 à 2% • Autres : + 5%	Entre 2012 et 2016 : • Subventions : + 27% • Financement de l'ANR : (hors PIA) : +10% • Recettes de formation continue : + 25% • Taxe d'apprentissage : -22% • Autres : +33%	
IS3 – PILOTAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DES RESSOURCES NUMÉRIQUES					
Pilotage du système d'information et des ressources numériques	Axe 1 : Se doter d'un système d'information adapté	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)	Atteindre un certain niveau de cotation selon les thèmes : 4-3-3-3-3	cotations par thème : 5-3-3-2-3	

Indicateurs	Axes stratégiques	Objectifs	Cibles à atteindre	Résultat 2016	Appréciations
IS4 - RECHERCHE					
Nombre de publications Recherche	Axe 2 : Piloter la Recherche	Progresser dans les classements internationaux	4 300	6 418	
Taux de copublications Recherche européennes et internationales			Européennes : 30% Internationales : 50%	Européennes : 55% Internationales : 57%	
IS5 – MISE EN ŒUVRE DE LA DÉLÉGATION GLOBALE DE GESTION					
Taux d'UMR en Délégation Globale de Gestion	Axe 2 : Une délégation globale de la gestion et simplification du fonctionnement des unités de recherche	Coopération de l'établissement avec les EPST pour coordonner sa stratégie scientifique et les moyens financiers attribués aux unités dont la responsabilité est partagée, harmoniser les procédures financières et de gestion et établir un partage équitable de la gestion des UMR	100%	Objectif non atteint	
IS6 – FORMATION CONTINUE					
Evolution des prestations de Formation Continue	Axe 3 : Développer la formation continue	Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie et optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements	<u>Entre 2012 et 2017 :</u> Volume heures stagiaires : +5% Nombre de stagiaires : +5% Certifications délivrées : +5% Recettes de formation continue : +5%	<u>Entre 2012 et 2016 :</u> Volume heures stagiaires : -7% Nombre de stagiaires : -5% Certifications délivrées : +37% Recettes de formation continue : +25%	
IS7 – RAYONNEMENT INTERNATIONAL					
Rayonnement international	Axe 4 : Déployer une politique internationale	Multiplier les formations en anglais,, former les EC à l'anglais, inviter davantage de professeurs, accroître la visibilité internationale et mettre en place des écoles d'été	Formations en anglais : 30 EC formés : 150 Professeurs invités en mois : +10% soit 182 mois Création d'un portail WEB multi-langues Mise en place des écoles d'été	Formations en anglais : 42 EC formés : 39 Professeurs invités en mois : 245 mois Création d'un portail WEB multi-langues : oui Mise en place des écoles d'été : oui	



Rapport HCERES

Aix-Marseille Université

Conseil d'administration
28 novembre 2017

Rappels

- ⊙ **PERIODE CONCERNEE : 2012-2017**
- ⊙ **VISITE COMITE HCERES : PRINTEMPS 2017**
- ⊙ **MEME COMITE POUR AMU ET LE SITE AMPM**

UN RAPPORT GLOBALEMENT TRES POSITIF

AMU est le produit d'une fusion (et non pas d'une simple juxtaposition) de trois établissements, qui s'est opérée de manière très satisfaisante...La fusion constitue indéniablement une force en ce sens que sa réussite a créé un véritable dynamisme...

Au terme d'une fusion réussie, dont on soulignera d'autant plus le mérite qu'il faut en reconnaître la difficulté, AMU compte désormais parmi les meilleures universités françaises dans les classements internationaux.

Le rapport : thématiques abordées

• STRATEGIE ET GOUVERNANCE

- ⊙ Une fusion réussie qu'il convient de dépasser
 - Se projeter à 2030
 - Mettre encore davantage l'innovation en avant
- ⊙ Une politique de partenariat ancrée sur le territoire
 - Des partenariats au cœur de la dynamique de développement
 - » Plan campus, PIA, AAP du PIA
 - Des collectivités territoriales à associer plus structurellement
 - » Formaliser les relations
 - Une association académique souple et pragmatique
 - Des partenariats industriels facilités par la fusion
 - Des relations avec le CHU à perfectionner
- ⊙ Une gouvernance fondée sur un dialogue centralisé
 - Avec : Equipe présidentielle/Composantes et unités de recherche
- ⊙ Une communication centrée sur la genèse d'une «marque »
 - AMU est une «marque » bien mise en valeur
 - Malgré logos des composantes

Le rapport : thématiques abordées

• RECHERCHE ET FORMATION

- ⊙ Une politique de recherche qui vise l'interdisciplinarité et l'ouverture internationale, comme garants de l'excellence

Progression régulière dans le classement de Shangai

- Une dynamique de structuration interdisciplinaire puissante et continue
PR2I : «L'interfaçage entre Recherche et Formation est en train de s'y consolider, autorisant un décroissement disciplinaire naturel »
- Une excellence en recherche motrice mais qui requiert attention
*La politique scientifique d'AMU est en grande partie déléguée à A*Midex
La pérennisation de l'IDEX ne peut être que soulignée....Veiller à assurer une participation importante de la communauté scientifique... AMIDEX et les PR2I constituent une colonne vertébrale solide*
- Un pilotage des unités complexe mais attentif

- ⊙ La politique de formation initiale et continue

SDOF : important travail de co-construction – la formation continue est un axe de développement – le CIPE accompagne les EC

- ⊙ Le lien entre recherche et formation : la formation doctorale

*La création de la DFD va permettre de renforcer l'harmonisation des procédures
L'inscription des doctorants en scolarité de composante ...n'aide pas le doctorant à percevoir sa formation comme une première expérience professionnelle ... et peut nuire à son sentiment d'appartenance à l'établissement*

- ⊙ La documentation Encouragement à poursuivre l'élargissement des horaires

Le rapport : thématiques abordées

REUSSITE DES ETUDIANTS

⊙ Le parcours étudiant : une multiplicité de dispositifs

- De multiples initiatives pour mieux organiser les parcours

SDOF : offre de formation lisible, réactive et innovante – modernisation des pratiques pédagogiques.

SD Handicap ++ - mais accélérer l'application de l'accessibilité handicap

Mieux intégrer la mobilité internationale dans les cursus

Orientation et insertion : hétérogénéité dans la mise en œuvre des dispositifs suivant les composantes

- Des partenariats efficaces pour assurer la transition du secondaire

⊙ La vie étudiante

- Des initiatives à encourager, qui offrent une ouverture culturelle diversifiée

Associations étudiantes = importante force de proposition

FSDIE, FSDIE social

Volonté de faciliter l'accès à la culture

- Une politique timide en matière de vie étudiante

Car fonctionnement bottom up : la gouvernance est dans l'attente des impulsions qui doivent émaner des étudiants

- Des services qui contribuent à la qualité de vie au sein d'AMU

Le rapport : thématiques abordées

• VALORISATION ET CULTURE SCIENTIFIQUE

⊙ La valorisation des résultats de la recherche : une priorité stratégique pour AMU

- Des outils de valorisation identifiables et bien déployés

Meilleure visibilité – lisibilité améliorée – interlocuteurs bien identifiés – ensemble solide et bien stabilisé

- Des initiatives au bénéfice d'une meilleure articulation et d'une plus grande visibilité

Des actions en préparation : CIS – labellisation des plateformes

Encouragement sur l'effort porté à la valorisation des résultats des recherches en SHS

- L'innovation, un pilier de la politique d'AMU qui peut être renforcé

Mieux exploiter l'implication du monde socio-économique – planification stratégique de l'innovation, articulée avec les stratégies de formation et de recherche – renforcer les partenariats avec certaines initiatives au carrefour entre innovation pédagogique sciences cognitives, sciences sociales et technologies numériques...

⊙ La participation d'AMU au développement de la culture scientifique

L'établissement remplit les fonctions attendues d'un établissement de cette envergure. Pour jouer un rôle régional moteur... un plan stratégique devrait être élaboré

Le rapport : thématiques abordées

- **RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES**

AMU s'est dotée d'une organisation en matière de relations internationales qui lui donne les moyens de ses ambitions.

AMU est bien ancrée dans son espace euro-méditerranéen et elle encourage la mobilité internationale des étudiants.

Le comité constate la progression d'AMU en faveur d'un flux équilibré entre les mobilités entrante et sortante, mais attire l'attention sur l'intérêt qu'aurait une université à vocation internationale à se référer aux recommandations de l'U.E. qui préconise que 20% des diplômés aient effectué une mobilité.

En raison du développement progressif de la stratégie internationale, toute la communauté universitaire ne la connaît pas et il serait donc bienvenu de consentir un effort de communication en ce sens.

Le rapport : thématiques abordées

• PILOTAGE

- ⊙ La prospective pluriannuelle, la programmation, le dialogue de gestion
 - Les outils de l'analyse prospective : la nécessité d'un suivi attentif du fonctionnement administratif d'AMU
 - Mener à terme les schémas directeurs et en assurer la transversalité dans un schéma global*
 - Le défi de l'objectivation de la programmation annuelle des moyens
 - Définir une allocation des moyens sur critères objectivés et partagés*
 - Une maîtrise indispensable de la masse salariale
 - Généraliser l'approche par la MS et non par les postes et mettre en place un contrôle fiable, via ARES, des HCC*
 - Une politique pluriannuelle d'investissements immobiliers professionnelle, en vue de la dévolution du patrimoine
- ⊙ Une politique de qualité, à rendre davantage explicite
- ⊙ Les grandes fonctions du pilotage
 - La gestion des ressources humaines : un point d'attention permanente
 - Le budget et la gestion financière : ambition et prudence
 - Un système d'information global
 - La logistique et la politique immobilière : l'effet positif de la fusion

CONCLUSIONS

Points forts

- la volonté et la mise en œuvre de la soutenabilité budgétaire
- l'établissement et l'existence de schémas directeurs opérationnels
- Le dialogue bien établi entre la gouvernance, les composantes et les laboratoires
- La pérennisation d'A*MIDEX
- La structuration solide de la recherche, en partenariat avec les organismes
- Le service d'audit et de contrôle qui fonctionne bien

Points faibles

- Le manque d'objectivation et de communication des critères de répartition des ressources entre les composantes
- le pilotage insuffisant de l'articulation formation/recherche

LES RECOMMANDATIONS

- **Construire une stratégie de moyen terme (2030) qui puisse continuer à mobiliser les forces vives de l'institution à la hauteur des ambitions internationales de l'AMU**
- **Objectiver par des processus de développement, de recrutement et des critères précis, l'articulation entre les missions de recherche et de formation**
- **Formaliser une véritable politique qualité, portée par l'équipe de direction, en précisant les objectifs, les modalités de mise en œuvre et les indicateurs de réussite**
- **Encourager la mobilité sortante des étudiants en l'intégrant davantage dans les cursus de formation**
- **Poursuivre la mise en place opérationnelle des schémas directeurs et veiller à produire celui qui concerne la vie étudiante**
- **Renforcer la politique d'innovation et de valorisation**
- **Redynamiser la relation avec le CHU**
- **Développer et mobiliser le réseau des alumni**

LA REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

- **LES OBSERVATIONS MAJEURES**

- ◉ AMU est d'ores et déjà engagée dans une démarche prospective de long terme : Formation avec le SDOF – Recherche avec le COS- Pilotage avec les schémas directeurs
- ◉ Mauvaise compréhension de ce qu'est l'Idex : A*Midex est un outil au service de la politique d'AMU **et** de ses partenaires du site. C'est un accélérateur au service de la stratégie de l'établissement. Fondation d'AMU. 92 unités sur 113 ont participé aux appels à projets. Organisation depuis plus d'un an de journées de rencontres thématiques ouvertes à l'ensemble de la communauté
- ◉ Actuellement les dotations aux composantes s'inscrivent dans le processus global de l'élaboration budgétaire qui inclut des conférences de moyens précédées d'ateliers techniques permettant d'explicitier les choix opérés.
La définition et l'objectivation de critères d'allocation des moyens, fondés sur des indicateurs objectifs, sont en cours, en association entre la gouvernance, les composantes et les services.

LA REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

• LES AUTRES ELEMENTS DE REPONSE

- ◉ **Accompagnement des petites unités** : appel à projets «Pépinières d'excellence »
- ◉ **Bonus performance sur les dotations des unités** : modalités d'attribution bien connues des directeurs d'unités
- ◉ **Relations avec le CHU** : partenaire de l'idex – création de 5 DHU et de 2 RHU – réflexion partagée sur la structuration de la recherche clinique à l'APHM
- ◉ **Innovation** : projet de CIS – Innovation pédagogique : CIPE – candidature à la dévolution - SDRH
- ◉ **Continuum formation – recherche** : 2 Instituts Convergence et 2 EUR (PIA 3). Réflexion sur ce type de structuration dans le cadre du prochain contrat
- ◉ **Formation doctorale** : renforcement de l'OVE pour le suivi d'insertion des doctorants
- ◉ **Relations partenariales** : finalisation convention avec la Métropole et participation à son comité de gouvernance économique – projet de convention avec le Département
- ◉ **Vie étudiante** : plan d'amélioration adopté au niveau du site – SDH et Ad'AP en cours
- ◉ **Communication et rayonnement** : refonte site web en cours – présence sur les réseaux sociaux
- ◉ **Réseau alumni** : créé en 2017, mise en place conseil stratégique
- ◉ **Qualité** : outils d'aide au pilotage sont en place, schémas directeurs lancés. L'identification d'un système qualité sera un objectif prioritaire du prochain contrat
- ◉ **Formation des personnels** : identifié comme levier majeur de la politique RH. Actions nouvelles à venir (SDRH)
- ◉ **Sentiment d'appartenance et conditions de travail** : adoption plan d'amélioration de la QVT



Rapport HCERES

Site Aix-Marseille-Provence- Méditerranée

**Conseil d'administration
28 novembre 2017**

Rappels

- ⊙ **PERIODE CONCERNEE : 2016 (création du site 23/2/2016)-2017**
- ⊙ **VISITE COMITE HCERES : PRINTEMPS 2017**
- ⊙ **MEME COMITE POUR AMU ET LE SITE AMPM**

La formule de l'association apparaît répondre aux souhaits de tous les partenaires et, apparemment, à la volonté des communautés académiques... Elle entend également préserver l'autonomie des établissements, selon la volonté de chacun, qui apparaît comme un atout.

... Le processus entend avant tout s'adapter au terrain et répondre à la demande de collaboration, plutôt que contraindre à des opérations globales. On est donc face à une démarche bottom-up pleinement assumée qui construit le chemin en marchant.

La formule d'association choisie par les établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée paraît opportune, compte tenu du contexte institutionnel des établissements concernés.

Le rapport : thématiques abordées

- **LE POSITIONNEMENT ET LA STRATEGIE DE COORDINATION TERRITORIALE**
 - ◉ **Le choix de la formule d'association**
 - Souhait de partir de l'existant et d'éviter toute lourdeur administrative
 - Etablissement de cartographies
 - ◉ **Des activités centrées sur AMU**
 - 4 conventions bilatérales + 1 feuille de route commune
 - Mise en œuvre encore à préciser
 - ◉ **Alliances et partenariats**
 - Les stratégies d'alliance concernent essentiellement les établissements partenaires d'A*Midex.
 - Le dialogue inter académique pourrait être renforcé

Le rapport : thématiques abordées

- **Une gouvernance légère**

Comité de pilotage : directions des 5 établissements, réunions régulières à quelques mois d'intervalle. *Bonne adéquation avec l'esprit dans lequel l'association a été établie. Il conviendra sans doute de mettre au point une structure plus opérationnelle.*

5 Groupes de travail : propositions au comité de pilotage qui valide

- **Une gouvernance limitée aux principales autorités**

Les équipes de direction des établissements. *Bonne communication au plus haut niveau et régularité des échanges... Une plus grande structuration administrative... reste une condition de l'accélération du processus de coopération.*

Le rapport : thématiques abordées

• **UNE RECHERCHE NATURELLEMENT STRUCTURANTE POUR LE SITE**

- Chaque établissement associé à AMU possède des unités dont la tutelle est historiquement partagée
- La valorisation de la recherche n'est pas traitée dans le cadre de l'association

• **DES FORMATIONS DOCTORALES QUI POURRAIENT ETRE MIEUX COORDONNEES**

- Les établissements tiennent à garder le rattachement principal de leurs ED
- La création d'un collège doctoral au niveau d'AMPM permettrait à la politique de site de prendre une vraie dimension.

• **LA FORMATION ET LA DOCUMENTATION : LES LIMITES DE LA SUBSIDIARITE**

- Formation : la coordination vise une mise en cohérence de l'offre... si possible complémentaire
- Documentation : une formalisation des politiques documentaires dans le prolongement du travail antérieur à la loi de 2013. Il semble que les mutualisations au niveau national soient à privilégier (doc. électronique)

Le rapport : thématiques abordées

- **UNE VIE ETUDIANTE A COORDONNER**

Eloignement des campus et absence de moyens de transport adaptés

- **UNE APPROCHE PRAGMATIQUE ET PROGRESSIVE DE LA MUTUALISATION DES FONCTIONS SUPPORT**

Echange de réflexions et de bonnes pratiques au sein de groupes de travail (RH, SI, achat public)

Actions enclenchées et séminaire annuel

Le comité... considère que la forme de collaboration choisie... est sans doute la plus simple et la plus efficace à ce stade, à condition ... de ne pas perdre de vue que l'un des objectifs, au-delà de la simple collaboration, est bien de mutualiser les fonctions support.. Cette mutualisation pourrait entraîner la constitution d'une structure administrative transverse.

CONCLUSIONS

Points forts

- Une structure de gouvernance légère mais à haut niveau
- Des relations de confiance entre les partenaires
- De nombreuses UMR partagées entre partenaires qui forment une base solide

Points faibles

- Des conventions bilatérales à géométrie variable
- Une mise en œuvre de la coordination à pas comptés
- Une absence de schéma directeur de la vie étudiante

LES RECOMMANDATIONS

- **Accélérer le passage de la phase de cartographie à celle de la mise en œuvre de mesures concrètes et renforcer la structure opérationnelle de pilotage des différentes actions de la coordination territoriale pour en garantir le développement**
- **Amplifier la politique de site dans le domaine des écoles doctorales par la mise en place d'un collège doctoral unique**
- **Etablir le projet d'amélioration de la vie étudiante et de la promotion sociale requis par l'article L718-4 du code de l'éducation**

LA REPONSE DES ETABLISSEMENTS DU SITE

- ⊙ Confirmation de deux périmètres : partenariat autour de l'idex – partenariat de site
- ⊙ L'association AMPM est une association de projets et non de structure. Une forme de partenariat totalement assumée par les établissements du site qui
 - Maintiennent leur souhait de conserver les modalités actuelles de gestion des écoles doctorales du site (des mesures d'harmonisation des pratiques seront recherchées et des actions programmées en matière de charte du doctorant) ;
 - Souhaitent conserver un mode de fonctionnement agile et une capacité d'action exercée dans le respect de l'autonomie de chacun, sans création de structure dédiée.
- ⊙ Le schéma d'amélioration de la vie étudiante et de la promotion sociale a été réalisé et validé par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la préparation du prochain contrat.

TEXTE INITIAL	TEXTE MODIFIÉ
<p>TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES – MISSIONS ET OBJET</p> <p><u>Article 1er:</u></p> <p>L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES D'AIX-EN-PROVENCE a été créé initialement par décret du 20 août 1955, puis par décret 85-1243 du 26 novembre 1985 suite à la promulgation de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 et plus précisément de son article 33 relatif aux écoles et instituts internes aux Universités.</p> <p>Il a pour dénomination :</p> <p>INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES d'AIX EN PROVENCE Aix-Marseille Graduate School of Management</p> <p>Marque connue sous le label : IAE Aix - GSM</p> <p>L'IAE Aix est un Institut de <u>l'Université d'Aix-Marseille</u> régi par les dispositions des articles 713.1 et 713-9 du Code de l'Education Nationale portant sur l'Enseignement Supérieur modifié par la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, par l'ensemble des dispositions réglementaires applicables à ces organismes, ainsi que par les présents statuts</p> <p><u>Article 2 :</u></p> <p>L'IAE Aix a pour missions, en étroite collaboration avec les milieux professionnels, la recherche, l'élaboration, la transmission et la diffusion des sciences et techniques de gestion appliquées aux divers secteurs de l'activité économique et aux organisations publiques ou privées. Dans cette perspective l'IAE Aix dispense, en formation initiale et continue, un enseignement supérieur destiné à préparer aux fonctions d'administration et de gestion des entreprises et de toutes autres organisations publiques ou privées, dans l'ensemble des secteurs de développement des activités humaines.</p>	<p>TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES – MISSIONS ET OBJET</p> <p><u>Article 1er:</u></p> <p>L'INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES D'AIX-MARSEILLE a été créé initialement par décret du 20 août 1955</p> <p>Il a pour dénomination :</p> <p>INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES d'AIX-MARSEILLE Aix-Marseille Graduate School of Management</p> <p>Marque connue sous le label : IAE Aix-Marseille</p> <p>L'IAE Aix-Marseille est un Institut d'Aix-Marseille Université régi par les dispositions des articles L713.1 et L713-9 du Code de l'Education et par l'ensemble des dispositions réglementaires applicables à ces structures, ainsi que par les présents statuts.</p> <p><u>Article 2 :</u></p> <p>L'IAE Aix-Marseille a pour missions, en étroite collaboration avec les milieux professionnels, la recherche, l'élaboration, la transmission et la diffusion des sciences et techniques de gestion appliquées aux divers secteurs de l'activité économique et aux organisations publiques ou privées. Dans cette perspective l'IAE Aix-Marseille dispense, en formation initiale et continue, un enseignement supérieur destiné à préparer aux fonctions d'administration et de gestion des entreprises et de toutes autres organisations publiques ou privées, dans l'ensemble des secteurs de développement des activités humaines.</p>

Il organise également, de sa propre initiative et sous sa propre responsabilité, toutes autres actions de formation continue qui apparaîtraient nécessaires et réalisables, compte tenu des moyens dont il dispose, pour répondre aux demandes qui lui seraient adressées par les entreprises ou toute autre organisation publique ou privée.

En particulier, dans le cadre des missions ainsi définies, les tâches d'enseignement de l'IAE Aix se situent principalement :

- au niveau du master
- au niveau de la formation doctorale,
- au niveau du perfectionnement continu des cadres

A cet effet, l'IAE Aix est chargé de la mise en œuvre des diplômes en Sciences de Gestion habilités par le Ministère de tutelle et/ou par son Conseil d'Administration et celui de l'Université.

L'IAE Aix poursuit une action de Recherche et Développement dans le domaine de la gestion des organisations et de son enseignement. Il développe toutes activités de recherche dans les différents domaines de la connaissance humaine en vue de leurs applications à la gestion. A cet effet, il reconnaît et abrite en son sein l'équipe de recherche suivante :
CERGAM EA 4225 Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion, qui lui est rattachée à titre principal.

Pour la réalisation de ces missions l'IAE Aix agit seul ou en coopération avec tout autre organisme public ou privé, universitaire ou non, français ou étranger, sous réserve de l'obligation de respecter, en toute circonstance, les traditions d'objectivité, d'indépendance, de tolérance, qui doivent être celles d'un établissement d'enseignement supérieur.

Article 3 :

L'Admission à l'IAE Aix s'effectue dans tous les cas, après vérification du niveau des candidats selon les modalités définies pour chaque formation par les textes législatifs

Il organise également toutes autres actions de formation continue qui apparaîtraient nécessaires et réalisables, compte tenu des moyens dont il dispose **et du cadre réglementaire dans lequel il s'inscrit,** pour répondre aux demandes qui lui seraient adressées par les entreprises ou toute autre organisation publique ou privée.

En particulier, dans le cadre des missions ainsi définies, les tâches d'enseignement de l'IAE Aix-Marseille se situent principalement :

- au niveau du master,
- au niveau de la formation doctorale,
- au niveau du perfectionnement continu des cadres.

A cet effet, l'IAE Aix-Marseille est chargé de la mise en œuvre des diplômes en Sciences de Gestion habilités par le Ministère de tutelle et/ou par son **Conseil d'Institut** et celui de l'Université.

L'IAE Aix-Marseille poursuit une action de Recherche et Développement dans le domaine de la gestion des organisations et de son enseignement. Il développe toutes activités de recherche dans les différents domaines de la connaissance humaine en vue de leurs applications à la gestion. A cet effet, il reconnaît et abrite en son sein l'équipe de recherche suivante :
CERGAM EA 4225 Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion, qui lui est rattachée à titre principal.

Pour la réalisation de ces missions l'IAE Aix-Marseille **agit dans le cadre d'Aix-Marseille Université** ou en coopération avec tout autre organisme public ou privé, universitaire ou non, français ou étranger, sous réserve de l'obligation de respecter, en toute circonstance, les traditions d'objectivité, d'indépendance, de tolérance, qui doivent être celles d'un établissement d'enseignement supérieur.

Article 3 :

L'Admission à l'IAE Aix-Marseille s'effectue dans tous les cas, après vérification du niveau des candidats selon les modalités

ou réglementaires applicables ainsi que par les présents statuts ou les règlements particuliers pris en application des dits statuts.

TITRE II – LES STRUCTURES

Article 4 : Composition de l'Institut

L'IAE Aix réunit:

- un ensemble de personnels Enseignants-Chercheurs, Enseignants et Chercheurs,
- un ensemble de personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service,
- un ensemble d'utilisateurs,
- des personnalités extérieures participant à la vie et à l'administration de l'Institut dans les conditions prévues par les présents statuts.

Article 5 : Représentation des Personnels Enseignants-chercheurs, Enseignants et Chercheurs

La catégorie des Personnels Enseignants-chercheurs, Enseignants et Chercheurs est répartie en deux collèges:

« **A** » **Le Collège des Professeurs** et personnels assimilés comprenant les catégories suivantes :

- 1) Professeurs des Universités, titulaires et associés.
- 2) Personnels titulaires d'autres corps de l'enseignement supérieur assimilés aux professeurs
- 3) Chercheurs du niveau de Directeurs de Recherche des établissements publics scientifiques et technologiques, ou tout autre établissement public ou reconnu d'utilité publique de recherches et chercheurs remplissant des fonctions analogues

définies pour chaque formation par les textes législatifs ou réglementaires applicables ainsi que par les présents statuts ou les règlements particuliers pris en application desdits statuts.

TITRE II – LES STRUCTURES

Article 4 : Composition de l'Institut

L'IAE Aix-Marseille réunit:

- un ensemble de personnels Enseignants-Chercheurs, Enseignants et Chercheurs,
- un ensemble de personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service,
- un ensemble d'utilisateurs,
- des personnalités extérieures participant à la vie et à l'administration de l'Institut dans les conditions prévues par les présents statuts.

Article 5 : Représentation des Personnels Enseignants-chercheurs, Enseignants et Chercheurs au sein du conseil d'Institut :

La catégorie des Personnels Enseignants-chercheurs, Enseignants et Chercheurs est répartie en deux collèges:

« **A** » **Le Collège des Professeurs** et personnels assimilés comprenant les catégories suivantes :

- 1) Professeurs des Universités, titulaires et associés
- 2) Personnels titulaires d'autres corps de l'enseignement supérieur assimilés aux professeurs
- 3) Chercheurs du niveau de Directeurs de Recherche des établissements publics scientifiques et technologiques, ou tout autre établissement public ou reconnu d'utilité publique de recherches et chercheurs remplissant des fonctions analogues

Les 6 sièges attribués aux personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs appartenant au collège « A » sont pourvus conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

« B » Le Collège des autres Enseignants-chercheurs et Enseignants

Ce collège comprend les autres personnels enseignants-chercheurs, notamment les enseignants-Chercheurs qui ne sont pas professeurs ou assimilés, les enseignants associés n'ayant pas le rang de Professeur, les autres enseignants ayant la qualité de fonctionnaires, ainsi que les chargés d'enseignement vacataires.

L'ensemble des représentants des Personnels Enseignants, quel que soit le collège concerné, est élu conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Il est rappelé toutefois que conformément aux dispositions du Décret n° 85-59 du 18 Janvier 1985 modifié par le décret n° 88-882 du 19 août 1988, les Personnels Enseignant - Chercheurs et Enseignants qui n'effectuent pas leur service statutaire dans l'unité peuvent cependant être inscrits sur les listes électorales de l'IAE Aix s'ils y assurent des enseignements correspondant à un minimum annuel de 1/5 de leurs obligations de service.

De même les enseignants vacataires peuvent être inscrits sur les listes électorales du collège B et être par conséquent éligibles, dès l'instant où ils assurent à l'Institut, dans le courant de l'année universitaire, un nombre au moins égal à la moitié des obligations statutaires d'enseignement de référence des personnels enseignants-chercheurs, conformément à l'article 11 du décret n°85-59 du 18 janvier 1985.

Article 6 : Représentation des Personnels administratifs de l'Institut

Ce collège comprend tous les personnels de l'Institut exerçant leurs activités dans les différents services de l'Institut :

« B » Le Collège des autres Enseignants-chercheurs et Enseignants

Ce collège comprend les autres personnels enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés et notamment les enseignants-Chercheurs qui ne sont pas professeurs ou assimilés, les enseignants associés n'ayant pas le rang de Professeur.

Les 6 sièges attribués aux personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs appartenant au collège « B » sont pourvus conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

L'ensemble des représentants des Personnels Enseignants, quel que soit le collège concerné, est élu conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Il est rappelé toutefois que conformément aux dispositions du code de l'éducation, art. D719-1 à D719-4, les Personnels Enseignant - Chercheurs, Enseignants et Chercheurs qui n'effectuent pas leur service statutaire dans l'unité peuvent cependant être inscrits sur les listes électorales de l'IAE Aix-Marseille s'ils y assurent des enseignements correspondant à **un minimum annuel de 1/3 de leurs obligations d'enseignement de référence.**

De même les chargés d'enseignement vacataires peuvent être inscrits sur les listes électorales du collège B et être par conséquent éligibles, dès lors qu'ils assurent à l'Institut, dans le courant de l'année universitaire, **un nombre au moins égal au tiers des obligations statutaires d'enseignement de référence** des personnels enseignants-chercheurs, **et qu'ils en font la demande.**

Article 6 : Représentation des Personnels administratifs au sein du conseil de l'Institut

Ce collège comprend tous les personnels de l'Institut exerçant leurs activités dans les différents services de l'Institut :

<p>1) Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service 2) Membres des corps d'Ingénieurs, des Personnels techniques de la Recherche et de la Formation 3) Personnels contractuels</p> <p>Les 2 sièges attribués aux représentants des personnels administratifs sont pourvus conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Article 7 : Représentation des usagers</p> <p>Ce collège comprend, pour chaque année universitaire donnée, les étudiants régulièrement inscrits dans l'Institut. Il comprend également les personnes bénéficiant de la formation continue, et régulièrement inscrits.</p> <p>Les sièges attribués au collège des usagers sont pourvus, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Cependant, afin d'assurer une représentation aussi diversifiée et équitable que possible des diverses catégories d'étudiants inscrits à l'Institut, tenant compte de leur formation, les usagers seront répartis en collèges distincts et les sièges attribués à chaque collège selon les modalités suivantes :</p> <p>Collège Master et DU 6 Sièges Collège Formation Continue 3 Sièges Collège Doctorat 1 Siège</p> <p>Article 8 : Représentation des personnalités extérieures</p> <p>Conformément au décret n°85-28 du 07 janvier 1985, les 16 personnalités extérieures appelées à siéger au Conseil de l'Institut sont désignées dans les conditions suivantes :</p>	<p>1) Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service 2) Membres des corps d'Ingénieurs, des Personnels techniques de la Recherche et de la Formation 3) Personnels contractuels, sous réserve d'être en fonctions à la date du scrutin pour une durée minimum de 10 mois et assurer un service au moins égal à un mi-temps.</p> <p>Les 2 sièges attribués aux représentants des personnels administratifs sont pourvus conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.</p> <p>Article 7 : Représentation des usagers au sein du conseil de l'Institut</p> <p>Ce collège comprend, pour chaque année universitaire donnée, les étudiants régulièrement inscrits, en formation initiale ou continue à l'IAE.</p> <p>Les 10 sièges attribués au collège des usagers sont pourvus conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.</p> <p>Article 8 : Représentation des personnalités extérieures</p> <p>16 personnalités extérieures appelées à siéger au Conseil de l'Institut sont désignées dans les conditions suivantes :</p> <p>✓ <u>Au titre de la catégorie 1 fixée par l'art. L719-3 :</u></p> <p>« Représentants de collectivités territoriales, des activités économiques, et, notamment, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, ainsi que des organismes du secteur de</p>
--	---

<p>3 représentants des collectivités territoriales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional Provence, Alpes, Côte d'Azur - Conseil Général des Bouches-du-Rhône - Commune d'Aix-en-Provence <p>1 représentant des organisations syndicales d'employeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Union pour les Entreprises des Bouches du Rhône (UPE 13) <p>1 représentant des organisations syndicales de salariés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) <p>1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille</p> <p>2 représentants des activités économiques, à savoir deux grandes entreprises régionales, qui seront renouvelées tous les quatre ans, sur proposition du directeur de l'Institut.</p> <p>8 personnalités extérieures sont désignées par le Conseil d'Administration à titre personnel</p> <p>Conformément à l'article 6 du décret du 07 janvier 1985, il appartient aux collectivités locales et organismes de désigner, outre les personnes qui les représentent, les suppléants appelés à les remplacer en cas d'empêchement.</p> <p>Des personnalités extérieures au conseil d'administration, portant un intérêt tout particulier à la vie de l'Institut, pourront être invitées à assister aux séances du conseil et à participer aux débats, sans disposer du droit de vote.</p>	<p><i>l'économie sociale, des associations scientifiques et culturelles, des grands services publics et, éventuellement, des enseignements du premier et du second degré » :</i></p> <p>3 représentants des collectivités territoriales suivantes désignés par elles, ainsi que leur suppléant de même sexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional Provence, Alpes, Côte d'Azur - Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Ville d'Aix-en-Provence <p>1 représentant des organisations syndicales d'employeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Union pour les Entreprises des Bouches-du-Rhône (UPE 13) <p>1 représentant des organisations syndicales de salariés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) <p>1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille</p> <p>2 représentants des activités économiques, à savoir deux grandes entreprises régionales : CMA-CGM et Airbus Helicopters</p> <p>Il appartient aux collectivités territoriales et organismes mentionnés au titre de la catégorie 1 de désigner, outre les personnes qui les représentent, les suppléants de même sexe appelés à les remplacer en cas d'empêchement.</p> <p>✓ <u>Au titre de la catégorie 2 fixée par l'art. L719-3 :</u></p> <p>« Personnalités désignées par les conseils à titre personnel »</p> <p>8 personnalités extérieures sont désignées par le Conseil d'Institut à titre personnel.</p> <p>Les 8 personnalités extérieures désignées par le Conseil de l'Institut à titre personnel sont élues par le</p>
--	---

conseil à la majorité relative de ses membres. Le mandat des personnalités extérieures a la même durée que celui des membres enseignants et autres personnels élus, soit 4 ans.

Ces personnalités sont proposées par les membres élus du conseil de l'Institut.

Une fois les candidatures recueillies et déclarées recevables, elles seront adressées aux membres élus du Conseil de l'Institut et seront soumises au vote pour délibération, selon les modalités prévues à l'alinéa précédent.

Pour être déclarées recevables par l'administration de l'IAE, les candidatures devront :

- 1/ répondre aux conditions posées par l'article D 719-47 du code de l'éducation qui rappelle la notion « de membre extérieur à l'établissement » ;
- 2/ comporter un CV et une lettre de motivation, de deux pages recto maximum chacun ;
- 3/ être proposées par un membre élu du conseil de l'institut.

Les candidatures pourront être soit déposées en main propre auprès du Responsable administratif de l'IAE ; soit adressées par lettre recommandée avec accusé de réception au Responsable administratif de l'IAE : Chemin de la Quille - Puyricard, C.S. 30063, 13089 Aix-en-Provence cedex 2 ; par le candidat lui-même, avec une lettre de soutien de la part d'un membre élu du conseil ou par un membre élu d'un conseil.

Quel que soit le mode de transmission choisi, les candidatures devront être réceptionnées 15 jours avant la séance du conseil prévue pour la désignation des personnalités extérieures.

L'administration de l'IAE a la possibilité de demander des pièces complémentaires aux candidats lors de l'examen de la recevabilité, jusqu'à 8 jours avant la date du conseil d'Institut prévu pour la désignation des personnalités extérieures.

Article 9 :

L'Institut détermine librement, sous réserve des lois et règlements en vigueur et en conformité avec la politique de l'Université, les conditions de recrutement, de carrière, de rémunération de ses personnels contractuels, enseignants-chercheurs, enseignants, chargés d'enseignement ou administratifs.

(Article 9 supprimé dans les nouveaux statuts + changement d'ordre des articles)

Article 12 : Composition du Conseil d'Administration de l'IAE

Le nombre total des membres composant le Conseil est fixé à 40 membres. Le Conseil d'Administration est composé pour 60 % de représentant des Personnels d'enseignement et assimilés, des Personnels administratifs et des usagers, tels que définis dans les articles précédents, et pour 40 % de personnalités extérieures

Le Conseil élit, pour un mandat de quatre ans, parmi les personnalités extérieures, celle d'entre elles qui est appelée à le présider. Le mandat du Président est renouvelable.

Les élections ci-dessus ont lieu à la majorité absolue des membres composant

Pour être pourvu, chaque siège sera soumis à délibération du conseil et devra obtenir la majorité des voix des membres du conseil.

A défaut d'avoir obtenu la majorité, le siège sera à nouveau soumis à délibération selon les mêmes modalités.

La parité entre les femmes et les hommes doit être respectée parmi les 16 personnalités extérieures conformément aux articles D 719-41 à D719-47-5 du code de l'éducation.

Si la parité n'a pu être établie par la désignation des personnalités extérieures désignées à titre personnel (catégorie 2), un tirage au sort détermine qui, parmi les collectivités territoriales, institutions et organismes (catégorie 1) ayant désigné des représentants du sexe surreprésenté, est ou sont appelés à désigner une personnalité du sexe sous-représenté.

D'autres personnalités extérieures au conseil d'Institut, portant un intérêt tout particulier à la vie de l'Institut, pourront être invitées à assister aux séances du conseil et à participer aux débats, sans disposer **d'une voix délibérative**.

Article 9 : Composition du Conseil d'Institut de l'IAE et mandats

Le nombre total des membres composant le Conseil est fixé à 40 membres. Le Conseil d'Institut est composé pour 60 % de représentant des Personnels d'enseignement et assimilés, des Personnels administratifs et des usagers, tels que définis dans les articles précédents, et pour 40 % de personnalités extérieures.

Le Conseil élit, pour un mandat de **trois ans**, parmi les personnalités extérieures, celle d'entre elles qui est appelée à le présider. Le mandat du Président est renouvelable.

L'élection ci-dessus a lieu à la majorité absolue des membres composant le Conseil

le Conseil pour les deux premiers tours, à la majorité relative des votants ensuite. En cas d'égalité des voix le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le mandat des représentants des collègues A et B, des personnels administratifs et des personnalités extérieures composant le conseil, a une durée de 4 ans. Il est renouvelable.

Le mandat des représentants des usagers est de deux ans.

Conditions de vote

Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales de l'IAE, établies conformément à la réglementation en vigueur.

L'élection s'effectue pour chacun des collèges des personnels enseignants et administratifs au scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle au plus fort reste, panachage et possibilité de listes incomplètes.

Les représentants des usagers sont élus suivant les mêmes modalités, mais sans panachage; en outre, aucune liste ne peut comporter un nombre de candidats inférieur à la moitié du nombre des sièges à pourvoir.

Les électeurs empêchés de voter personnellement, sont admis à voter par procuration, nul électeur ne pouvant détenir plus d'une procuration. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Démission d'un membre

Lorsqu'un membre du Conseil d'Administration de l'IAE démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été élu, il est pourvu à son remplacement conformément aux dispositions réglementaires. Le mandat du remplaçant cesse à l'expiration normale du mandat du membre démissionnaire.

pour les deux premiers tours, à la majorité relative des votants ensuite. En cas d'égalité des voix le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le mandat des représentants des collègues A et B, des personnels administratifs et des personnalités extérieures composant le conseil, a une durée de 4 ans. Il est renouvelable.

Le mandat des représentants des usagers est de deux ans.

Conditions de vote

Les électeurs doivent figurer sur les listes électorales de l'IAE, établies conformément à la réglementation en vigueur.

L'élection s'effectue pour chacun des collèges des personnels enseignants et administratifs au scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage et possibilité de listes incomplètes.

Les représentants des usagers sont élus suivant les mêmes modalités. **Toutefois, pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.**

Aucune liste ne peut comporter un nombre de candidats inférieur à la moitié du nombre des sièges à pourvoir.

Les électeurs empêchés de voter personnellement, sont admis à voter par procuration, nul électeur ne pouvant détenir plus d'une procuration. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

L'ensemble des modalités de chaque scrutin est précisé par voie d'arrêté, signé du Président de l'Université, publié 30 jours au moins avant la date du scrutin.

Démission d'un membre

Lorsqu'un membre du Conseil d'Institut de l'IAE démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été élu, il est pourvu à son remplacement conformément aux dispositions réglementaires. Le mandat du remplaçant cesse à l'expiration normale du mandat du membre démissionnaire.

Répartition des sièges à l'intérieur du Conseil

La répartition de ses sièges est fixée, conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessus, de la manière suivante :

- Enseignants-Chercheurs-collège A 6 sièges
- Enseignants-Chercheurs-collège B 6 sièges
- Personnels administratifs 2 sièges
- Usagers 10 sièges
- Personnalités extérieures 16 sièges

40

Article 10 : Mission, rôle, compétence du Conseil d'Administration de l'IAE

L'IAE Aix est administré conformément aux dispositions de l'article 713.9 du Code de l'Education.

Les attributions principales du conseil d'administration de l'IAE sont notamment les suivantes :

- 1) Le Conseil d'Administration de l'IAE définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'Institut, dans le cadre de la réglementation en vigueur et en coordination avec la politique de l'Université, les tarifs des formations et prestations de services.
- 2) Il donne son avis sur les contrats et conventions entre l'établissement et d'autres organismes qui lui sont soumis par le Directeur et dont l'exécution le concerne (conventions partenariales, internationales, de coopération...).
- 3) Il soumet au Conseil d'Administration de l'Université la répartition des emplois et est consulté sur les recrutements.
- 4) Il est également compétent pour les questions statutaires, l'organisation interne de l'Institut, les règlements d'examens et de contrôle des connaissances.
- 5) Il élabore et adopte le règlement intérieur de l'IAE.
- 6) Il approuve le projet de budget propre intégré de l'IAE (BPI), les DBM et comptes financiers.

Répartition des sièges à l'intérieur du Conseil

La répartition de ses sièges est fixée de la manière suivante :

- Enseignants-Chercheurs-collège A 6 sièges
- Enseignants-Chercheurs-collège B 6 sièges
- Personnels administratifs 2 sièges
- Usagers 10 sièges
- Personnalités extérieures 16 sièges

40

Article 10 : Mission, rôle, compétence du Conseil d'Institut de l'IAE

L'IAE Aix-Marseille est administré conformément aux dispositions de l'article L713.9 du Code de l'Education.

Les attributions principales du conseil d'institut de l'IAE sont notamment les suivantes :

- 1) Le Conseil d'Institut de l'IAE définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'Institut, dans le cadre de la réglementation en vigueur et en coordination avec la politique de l'Université, les tarifs des formations et prestations de services.
- 2) Il donne son avis sur les contrats et conventions entre l'IAE et d'autres organismes qui lui sont soumis par le Directeur et dont l'exécution le concerne (conventions partenariales, internationales, de coopération...).
- 3) Il soumet au Conseil d'administration de l'Université la répartition des emplois et est consulté sur les recrutements.
- 4) Il est également compétent pour se prononcer sur les questions statutaires, l'organisation interne de l'Institut, les règlements d'examens et de contrôle des connaissances.
- 5) Il élabore et adopte le règlement intérieur de l'IAE.
- 6) Il approuve le projet de budget propre intégré de l'IAE (BPI), les DBM et comptes financiers.
- 7) **Il propose et vote la modification des statuts avant approbation du**

<p>7) Il approuve la modification des statuts.</p> <p>Article 11 : Fonctionnement du conseil d'administration</p> <p>Le Conseil d'Administration de l'IAE élit pour un mandat de quatre ans, renouvelable, parmi les personnalités extérieures, celle d'entre elles qui est appelée à le présider.</p> <p>Pour la désignation du Président du Conseil d'Administration de l'IAE, les élections ont lieu à la majorité absolue des membres composant le Conseil pour les deux premiers tours, à la majorité relative des votants ensuite. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.</p> <p>Le Conseil d'Administration de l'IAE se réunit au moins 2 fois par an aux jours et heures fixés par le Président qui arrête l'ordre du jour des séances, sur convocation de son Président ou de son Directeur.</p> <p>La convocation comportant l'ordre du jour doit être expédiées 8 jours francs avant la séance.</p> <p>Le Président peut en outre convoquer le Conseil chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le faire lorsque la demande écrite lui est présentée par le Directeur de l'Institut ou par le quart des membres du Conseil.</p> <p>Il est également tenu d'inscrire à l'ordre du jour toute question dont l'inscription aurait été demandée dans les mêmes conditions.</p> <p>Les séances ne sont pas publiques. Le Conseil peut néanmoins inviter à ses séances toute personne qu'il juge utile.</p> <p>Les membres qui, sans donner de pouvoir, auront été absents à deux conseils dans une même année seront considérés comme démissionnaires après délibération du conseil d'administration, sur proposition du Directeur .</p> <p>Le Conseil délibère valablement lorsque la majorité de ses membres est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint,</p>	<p>Conseil d'Administration de l'Université.</p> <p>Article 11 : Fonctionnement du conseil d'Institut</p> <p>Supprimé</p> <p>Le Conseil d'Institut de l'IAE se réunit au moins 2 fois par an aux jours et heures fixés par le Président qui arrête l'ordre du jour des séances, sur convocation de son Président ou de son Directeur.</p> <p>La convocation comportant l'ordre du jour doit être expédiée 8 jours avant la séance.</p> <p>Le Président peut en outre convoquer le Conseil chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le faire lorsque la demande écrite lui est présentée par le Directeur de l'Institut ou par le quart des membres du Conseil.</p> <p>Il est également tenu d'inscrire à l'ordre du jour toute question dont l'inscription aurait été demandée dans les mêmes conditions.</p> <p>Les séances ne sont pas publiques. Le Conseil peut néanmoins inviter à ses séances toute personne qu'il juge utile.</p> <p>Supprimé</p> <p>Le Conseil délibère valablement lorsque la majorité de ses membres est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint,</p>
--	--

le conseil est convoqué par son Président ou son Directeur dans un délai maximum de 15 jours, sur le même ordre du jour; dans ce cas, aucun quorum n'est exigé. Un membre du Conseil empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre de son choix mandat pour voter en son nom. Un membre du Conseil ne peut être porteur de plus de deux mandats en sus de sa propre voix.

Un procès-verbal des séances est envoyé à tous les membres du Conseil de l'IAE. Il est soumis à l'approbation de ce conseil en séance suivante.

Article 13 : Rôle du Directeur

Le Conseil élit également, sans condition de nationalité, un Directeur choisi parmi les Personnels permanents faisant partie des collèges d'Enseignants - Chercheurs.

Le Mandat du Directeur est de 5 ans renouvelable une fois.

Les élections ci-dessus ont lieu à la majorité absolue des membres composant le Conseil pour les deux premiers tours, à la majorité relative des votants ensuite.

En cas d'égalité des voix le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Directeur a conformément à l'article L 713-9 du code de l'éducation autorité sur l'ensemble des personnels et aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur de l'institut émet un avis défavorable motivé. Il prépare le projet de budget de l'IAE, il est ordonnateur secondaire de droit du budget de l'Institut, pour les recettes et les dépenses.

Il est chargé de la coordination des programmes d'enseignement, de la gestion administrative et financière de l'Institut, de l'organisation des services, de la préparation et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration de l'IAE et du contrôle des conditions

le conseil est convoqué par son Président ou son Directeur dans un délai maximum de 15 jours, sur le même ordre du jour. Dans ce cas, aucun quorum n'est exigé.

Un membre du Conseil empêché d'assister à une séance peut donner à un autre membre de son choix mandat pour voter en son nom. Un membre du Conseil ne peut être porteur de plus de deux mandats en sus de sa propre voix.

Un procès-verbal des séances est envoyé à tous les membres du Conseil de l'IAE. Il est soumis à l'approbation de ce conseil en séance suivante.

Article 12 : Rôle du Directeur

Le Conseil élit également, sans condition de nationalité, un Directeur choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut. Le mandat du Directeur est de 5 ans renouvelable une fois.

L'élection ci-dessus a lieu à la majorité absolue des membres composant le Conseil pour les deux premiers tours, à la majorité relative des votants ensuite.

En cas d'égalité des voix le candidat le plus âgé est déclaré élu.

En cas de vacance de la fonction de Directeur, un administrateur provisoire, en charge de l'organisation de l'élection d'un nouveau Directeur ainsi que de l'administration de l'Institut pendant la vacance, est nommé par le Président de l'Université.

Le Directeur a, conformément à l'article L 713-9 du code de l'éducation, autorité sur l'ensemble des personnels et aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur de l'institut émet un avis défavorable motivé. Il prépare le projet de budget de l'IAE, il est ordonnateur secondaire de droit du budget de l'Institut, pour les recettes et les dépenses.

Il est chargé de la coordination des programmes d'enseignement, de la gestion administrative et financière de l'Institut, de l'organisation des services, de la préparation et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Institut de l'IAE et du contrôle des conditions d'utilisation des locaux mis à la disposition des étudiants.

<p>d'utilisation des locaux mis à la disposition des étudiants.</p> <p>Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises est assisté d'un Chef des Services nommé par le conseil sur proposition du Directeur.</p> <p>Sous l'autorité du Directeur, le Chef des Services est responsable de l'administration générale; il actionne directement les services et propose le recrutement des personnels.</p> <p>Il est associé aux réunions de la direction et, plus généralement, à tous projets ayant des implications administratives ou contractuelles.</p> <p>Il participe au conseil avec voix consultative et en assure le secrétariat.</p> <p>Son domaine de compétence concerne notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion administrative des enseignements : inscriptions, relevés des heures d'enseignement, réalisation et distribution des supports pédagogiques, affectation des salles de cours, bourses. - la gestion des personnels enseignants et administratifs. - la gestion financière : élaboration des projets de budget, engagement des dépenses, recouvrement des recettes, comptabilité, contrôle de la gestion des centres de responsabilités. - la gestion des locaux, du matériel et des fournitures et services pédagogiques. <p>Article 14 : Révision des statuts</p> <p>La révision des présents statuts peut être demandée par le Président, le Directeur ou par la moitié des membres composant le Conseil d'Administration.</p>	<p>Le Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises est assisté d'un Chef des Services.</p> <p>Supprimé</p> <p>Le Chef des Services participe au conseil avec voix consultative et en assure le secrétariat.</p> <p>Supprimé</p> <p>Article 13 : Adoption et Révision des statuts</p> <p>Les présents statuts sont adoptés par le conseil de l'IAE à la majorité des deux tiers des membres en exercice.</p> <p>Ils sont ensuite transmis pour approbation au conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université.</p> <p>La révision des statuts peut être demandée par le Président, le Directeur ou par la moitié des membres composant le Conseil d'Institut.</p>
--	---

Les modifications proposées doivent être votées à la majorité des deux tiers des membres en exercice du Conseil d'Administration.

Les modifications proposées doivent être votées à la majorité des deux tiers des membres en exercice du **Conseil d'Institut avant approbation du Conseil d'Administration d'AMU.**

Statuts adoptés par le Conseil d'Institut de l'IAE Aix-Marseille le 5 juillet 2017

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 2 (2017) D'AIX MARSEILLE UNIVERSITE

Ce deuxième Budget Rectificatif (BR2) a pour objet principal de réajuster :

- la prévision de masse salariale
- les prévisions en matière de grands travaux (CPER et Plan Campus)
- les prévisions de la Recherche et de la fondation Amidex
- les ressources propres
- la modification de la prévision de dotation aux amortissements

Par conséquent, ce BR2 est, comme chaque année, essentiellement technique puisqu'il vise à intégrer dans les prévisions initiales les constats d'exécution, que ce soit en dépenses comme en recettes.

Il est à noter que l'établissement ne demande pas de prélèvement sur fonds de roulement supplémentaire mais au contraire diminue de 1.1 M€ le prélèvement prévu lors du BP 2017.

Ce Budget Rectificatif N°2 suit le même schéma de construction en mode GBCP que le BP 2017 et le BR1 2017 (c'est-à-dire pour la première année dans l'outil financier et sans réel historique GBCP).

I – Autorisations budgétaires

I-1/ Tableau des autorisations d'emplois

Après intégration des éléments constitutifs du BR2, la DRH a actualisé la prévision d'exécution du plafond d'emplois 2017.

Le plafond d'emplois fixé à 7.821 au budget initial a été modifié sur la partie ressources propres lors de ce Budget Rectificatif afin de prendre en compte l'ajustement des prévisions des contrats de recherche et de la fondation AMIDEX de 92 ETPT.

Nous arrivons ainsi à un plafond d'emploi à 7 729 qui se décompose ainsi :

EN ETPT	BP 2017	BR1 2017	BR 2 2017
ETAT	6.523	6.381	6.381
RP	1.298	1.440	1.348
TOTAL	7.821	7.821	7.729

I-2/ Tableau des autorisations budgétaires

I-2.1 Autorisations d'Engagement

L'élaboration du budget 2017 (BP, BR 1 et 2) est faite directement en **AE (Autorisations d'Engagements)** même si, en l'absence de système d'information adapté, nous ne disposons pas d'un historique complet. Les travaux ont été menés conjointement par la Direction des Affaires Financières et la Direction de la Commande Publique afin d'estimer au mieux les AE 2017 en fonction d'une part du recensement des besoins issus des structures et d'autre part de la stratégie d'achat de l'établissement, en lien avec les structures AMU.

Par rapport au BR1, le **montant des AE est en diminution globale de 2.7 M€.**

Sur l'enveloppe de masse salariale, la prévision de dépenses actualisée au BR2 2017 a été déterminée à partir d'une projection des dépenses de janvier à septembre 2017 ainsi que d'une collecte des besoins auprès des structures internes.

Cette nouvelle prévision donne lieu à une diminution de la masse salariale de **5.58 M€**, qui se décompose ainsi :

MS RECHERCHE : -2.28 M€

Compte-tenu de la réévaluation des projets financés, les crédits de masse salariale ont été revus à la baisse.

MS AMIDEX : -1.4 M€

Compte-tenu de la réévaluation de l'activité de la fondation, les crédits de masse salariale ont été revus à la baisse.

Autres dépenses de MS : -1.9 M€

La contribution au FIPHFP ne relève plus des charges de personnel mais du fonctionnement.

Evolution de la masse salariale :

	Exécuté 2016	BP 2017	BR1 2017	BR2 2017
MS ETAT	397 740 651	404 093 823	406 877 896	406 877 896
DOCTORANTS MESR	15 713 841	16 760 000	16 200 000	16 200 000
MS Ressources Propres	54 762 382	58 365 993	57 596 397	57 596 397
<i>dont financements spécifiques</i>	<i>4 141 724</i>	<i>5 358 832</i>	<i>5 167 386</i>	<i>5 167 386</i>
MS RECHERCHE	29 504 656	32 285 986	32 374 508	28 694 508
<i>dont AMIDEX</i>	<i>18 885 427</i>	<i>17 659 726</i>	<i>17 625 248</i>	<i>16 225 248</i>
<i>dont contrats de recherche</i>	<i>10 619 229</i>	<i>14 626 260</i>	<i>14 749 260</i>	<i>12 469 260</i>
Autres dépenses de MS	2 135 290	2 251 000	2 251 000	343 000
MS TOTALE	499 856 820	513 756 802	515 299 801	509 711 801

Sur l'enveloppe fonctionnement, une augmentation de **6.4 M€** est prévue:

- 1.83 M€ d'AE pour Amidex suite à la reprévision de l'activité de la fondation
- + 9.1 M€ sur la Recherche, notamment 9 M€ pour le projet MIMABS (ex-CIMTECH) qui prévoit le reversement du financement de l'ANR aux partenaires (PVM, Inserm) et qui était anciennement géré en flux de trésorerie sans impact budgétaire
- + 0.1 M€ pour le Plan Campus Aix pour l'ajustement des dépenses d'une opération
- 0.92 M€ pour le service commun des Relations Internationales relatifs à un financement européen obtenu moins important que prévu

Sur l'enveloppe d'investissement, nous prévoyons une diminution de **3.6 M€** :

- 0.1 M€ d'AE pour Amidex suite à la reprévision de l'activité de la fondation
- 0.72 M€ sur la Recherche suite à la reprévision des contrats de recherche
- 0.3 M€ sur le Schéma Directeur du Numérique (PPI) en fonction de l'avancée des différents projets qui composent ce schéma
- + 0.085 M€ pour le Plan Campus Aix pour l'ajustement des dépenses d'une opération
- 2.56 M€ sur le CPER en fonction de l'avancée des opérations

I-2.2 Crédits de paiement

Au BR 2, nous procédons à **une diminution globale des CP de 6.9 M€**.

Pour les CP en fonctionnement, la diminution est de **0.015 M€** :

- 1.75 M€ sur Amidex en lien avec la diminution d'AE
- 0.089 M€ les Relations Internationales qui correspondent à la tranche annuelle du financement européen non obtenu en totalité
- + 1.73 M€ sur la Recherche qui correspondent à la tranche annuelle de la convention prévue pour 9.1 M€ en AE
- + 0.096 M€ pour le Plan Campus Aix en lien avec l'augmentation d'AE

Sur la partie investissement, la diminution de CP est de **1.3 M€** en lien avec les diminutions d'AE d'investissement. Pour les opérations de travaux, la diminution de CP (-0.46 M€) est moins importante que celle d'AE (-2.56 M€).

Concernant la masse salariale, la diminution de CP est identique à celle d'AE : **5.6 M€**.

I-2.3 Recettes encaissées

Dans le cadre de ce BR2, les recettes encaissées diminuent **de 5.1 M€**, ce qui s'explique par la reprévision sur la Recherche (-1.65 M€), l'ajustement du financement européen des Relations Internationales (- 0.74 M€), la diminution des ressources propres (-1 M€) en lien avec la reprévision de fin d'année et l'ajustement de l'encaissement Plan Campus (-1.71 M€) surévalué au BP 2017.

I-2.4 Solde budgétaire

Le solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes encaissées et les CP de l'année, soit à la variation de trésorerie générée par les opérations budgétaires.

Le BR 2 présente une variation positive du solde budgétaire de 1.74 M€, ce qui portera le solde budgétaire actualisé à - 63.8 M€ (dont - 57 M€ dus au remboursement de l'emprunt).

II – Equilibre financier

Ce tableau reprend le solde budgétaire ainsi que tous les éléments ayant un impact sur la trésorerie.

Le déficit budgétaire de 63.8 M€ est dû en grande partie au 57 M€ impactant en CP la comptabilité budgétaire du plan Campus, en contrepartie la BEI prête 57 M€ à AMU neutralisant l'impact sur la trésorerie globale de l'établissement. Le nouvel emprunt auprès de la BEI est un flux de trésorerie non budgétaire.

Le tableau 4 fait apparaître une variation négative de trésorerie de 6.2 M€. Cette variation concerne pour l'essentiel des prélèvements sur la trésorerie fléchée à hauteur de 4M€ et notamment :

- AMIDEX : 2.8 M€
- Projets fléchés financés (Recherche, CPER, Erasmus) : 1.2 M€.

Il convient de noter l'avance en exécution de la convention avec le CNRS concernant la rénovation du bâtiment TPR2 à Luminy : 2.3 M€.

III – Analyse de la soutenabilité

III-1/ Tableau de situation patrimoniale

A l'issue de ce projet de BR2, le résultat de fonctionnement est de **+ 3.34 M€**, en progression de **0.9 M€** par rapport au BR1.

Le BR2 présente donc une variation positive du fonds de roulement de **1.1 M€** ce qui permet de diminuer le prélèvement prévisionnel sur fonds de roulement à **-0.6 M€**.

III-1.1 Prévisions en dépenses et en recettes

- **Recherche** : Ajustement à la baisse de la prévision des contrats de recherche : -1.2 M€ en dépenses et en ressources pour prendre en compte les taux d'exécution des contrats de recherche en cours.
- **Amidex** : prévision à la baisse de 3.33 M€ en dépenses et en ressources liée à la réprévision de l'activité de la fondation.
- **Plan Campus** : Augmentation des dépenses de fonctionnement de 0.1 M€ et en investissement de 0.085 M€ pour l'ajustement d'une opération, avec un montant identique en ressources (0.185 M€).
- **Grands travaux du CPER** : diminution de 0.8 M€ des dépenses d'investissement et 0.78 M€ des recettes d'investissement (la différence correspondant à de l'autofinancement).
- **Informatique** : réprévision sur le Schéma Directeur du Numérique (SDN) avec une diminution des crédits d'investissement de 0.2 M€.

- **Dotations amortissements** : les dotations amortissements et provisions ont été actualisées par l'AC, avec un impact positif sur le résultat de fonctionnement de 10 k€.
- **Ressources propres** : diminution de 0.092 M€ sur le contrat européen des Relations Internationales et diminution d'un montant équivalent en crédits de fonctionnement et diminution de -0.76 M€ pour mise en cohérence avec la reprévision de fin d'année.

III-1.2 Résultat de fonctionnement et Fonds de Roulement

Le résultat de fonctionnement de l'établissement s'améliore grâce une diminution des dépenses plus forte que celle des recettes.

L'établissement améliore donc sa situation financière comme suit :

<i>en K€</i>	BP 2017	Variation BR 1	Variation BR 2	Budget actualisé
Résultat	1 234	1 205	904	3 343
CAF	14 400	2 038	894	17 333
Fonds de roulement	-2 802	1 072	1 114	-615

Pour rappel, lors du BR1, nous avons intégré les mises en service prévues en novembre 2017 concernant le PPP Aix Quartier des Facultés qui représente un montant total d'investissement de 120 M€. Au 31/12/2016, les mises en service enregistrées au bilan s'élèvent à 53 M€ (Parking Silo, Restaurant Universitaire Nord et une partie des bâtiments ALLSH). Si l'on exclut la tranche spécifique dont la mise en service est prévue en 2018 pour un montant de 12 M€, il convient de comptabiliser en 2017 l'opération en immobilisation pour un montant de 56 M€.

La subvention de l'ANR sera donc comptabilisée en 2017 pour 56 M€ conformément aux mises en service.

Le financement de ce PPP hors versements anticipés s'élève à 90 M€ dont 57 M€ par la BEI et 33 M€ sous la forme d'une cession Dailly auprès du titulaire du PPP.

Les 90 M€ seront comptabilisés au compte 1687 et la contrepartie au 27 dans le but de neutraliser l'incidence sur le fonds de roulement.

Nous attirons votre attention sur le fait que les comptabilisations de ce PPP du Plan Campus Aix intégrées au BR 1 ne feront pas l'objet à ce stade de modification, dans la mesure où la position sur le sujet n'est pas stabilisée et que des échanges ont encore lieu avec la Direction du Budget.

III-2/ Plan de trésorerie

En 2017, il est prévu une variation négative de trésorerie à hauteur de 6.2 M€.

Ce prélèvement sur la trésorerie concerne notamment les projets fléchés à hauteur de 4 M€ et les projets globalisés pour 3.6 M€. Il reste l'impact des opérations non budgétaires pour 1.2 M€ qui abonde la trésorerie.

III-3/ Tableau des opérations liées aux recettes fléchées

Ce BR 2 a permis d'ajuster les opérations suivantes en fonction des éléments factuels expliqués précédemment :

-Amidex : -3.33 M€ en AE et -3.24 M€ en CP

-Plan Campus : + 0.18 M€ en AE et + 0.17 en CP / - 1.71 M€ en encaissement

-Opérations CPER : - 1.35 M€ en AE et - 0.46 M€ en CP

-Contrats de recherche supérieurs à 1 M€ : 8.1 M€ en AE et 0.83 M€ en CP / -0.9 M€ en encaissement

III-4/ Tableau des opérations pluriannuelles

Le travail de projection pluriannuel a été approfondi notamment avec les équipes de Plan Campus pour la constitution des tableaux 9 et 10 qui reprennent les évolutions vues précédemment (essentiellement sur les recettes fléchées).

III-5/ Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau de synthèse fait apparaître une variation du fonds de roulement négative de 0.6 M€ portant ainsi le fonds de roulement global d'AMU à 82.12M€ (pour rappel, le fonds de roulement au 31/12/2016 est de 82.7 M€ dont 50.7 M€ mobilisable).

La variation du besoin en fonds de roulement augmente de 5.6 M€.

Enfin le niveau final de trésorerie est évalué à 169.7 M€ dont 78 M€ pour la trésorerie fléchée et 91.7 M€ pour la trésorerie non fléchée.

Conclusion : Equilibres généraux et soutenabilité budgétaire

L'approche GBCP nous permet de disposer, en plus de la dimension patrimoniale classique, d'une vision mensuelle de nos prévisions de trésorerie détaillées ainsi que des **engagements juridiques** de l'établissement.

En termes de **trésorerie**, l'établissement dispose d'un niveau raisonnable lui permettant de faire face à ses dépenses annuelles.

L'écart entre le niveau de trésorerie prévu à fin 2017 et celui à fin 2016 est de 6.2 M€ en raison du décalage prévu sur les opérations fléchées de l'année 2017 (Amidex, plan campus et CPER).

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

EPSCP - synthèse des documents budgétaires Budget initial 2017

NB : les tableaux qui diffèrent du "standard GBCP" sont surlignés (tableaux 1, 2, 3, 7, 9, 10, 11 et 12)

N°	Intitulé du tableau	Périmètre	Soumission au CA
1	Tableau emplois	budget de l'établissement	Pour vote
2	Tableau autorisations budgétaires	budget principal budget annexe budget agrégé SIE budget de l'établissement	Pour vote
3	Tableau dépenses par destination + recettes par origine	budget principal budget agrégé budget de l'établissement	Pour information
4	Tableau équilibre financier	budget de l'établissement	Pour vote
5	Tableau opération pour compte de tiers	budget de l'établissement	Pour information
6	Situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	budget principal budget annexe budget agrégé SIE budget de l'établissement	Pour vote
7	Tableau plan de trésorerie	budget de l'établissement	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	budget principal budget agrégé budget de l'établissement	Pour information
9	Tableau agrégé des opérations pluriannuelles	budget de l'établissement	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	budget de l'établissement	Pour information
11	Tableau UMR	-	Pour information

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget Rectificatif 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		emplois sous plafond Et	emplois financés hors SCS	Global	
Catégories d'emplois		En ETPT	En ETPT		
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	TitulAMres		2 877	
		CDI	13	25	
	Non permanents	CDD	1 058	326	1 385
		S/total EC	3 947	339	4 286
Elèves fonctionnAMres stagiAMres des ENS				-	
BIATOSS	Permanents	TitulAMres		2 244	
		CDI	194	236	
	Non permanents	CDD	149	814	963
		S/total Biatoss	2 435	1 008	3 443
Totaux		6 381 (3)	1 348	7 729	
				Plafond global des emplois voté par le CA	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		6 760 (5)			

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en millions d'euros. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses									Recettes				
	Montants								Montants				
	AE				CP				RE				
	BP 2017	Variation BR 1	Variation BR 2	Budget rectificatif 2017	BP 2017	Variation BR 1	Variation BR 2	Budget rectificatif 2017	BP 2017	Variation BR 1	Variation BR 2	Budget rectificatif 2017	
Personnel	513 756 802	1 542 999	- 5 588 000	509 711 801	513 756 802	1 542 999	- 5 588 000	509 711 801	596 951 767	637 459	- 3 753 395	593 835 831	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>									496 757 995	3 408 145		500 166 140	Subvention pour charges de service public
									6 225 679	- 6 131 300		94 379	Autres financements de l'Etat
												-	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	113 590 608	19 919 330	6 436 525	139 946 463	99 446 984	12 892 417	- 14 734	112 324 667	38 675 014	3 389 936	- 2 739 460	39 325 490	Autres financements publics
									55 293 079	- 29 322	- 1 013 935	54 249 822	Recettes propres
									69 464 224	7 117 803	- 1 367 842	75 214 185	Recettes fléchées **
									4 160 000	- 2 271 207		1 888 793	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	80 061 277	59 418 650	- 3 598 383	135 881 544	105 052 085	7 064 680	- 1 262 526	110 854 239	65 241 424	9 252 044	- 1 367 842	73 125 626	Autres financements publics fléchés
									62 800	136 966		199 766	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	707 408 687	80 880 979	- 2 749 858	785 539 808	718 255 871	21 500 096	- 6 865 260	732 890 707	666 415 991	7 755 262	- 5 121 237	669 050 016	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)							1 744 023		- 51 839 880	- 13 744 834		- 63 840 691	Solde budgétaire (déficit)

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	206 492 575	206 492 575	18 059 778	16 972 615	3 587 382	3 049 273	228 139 735	226 514 463
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	120 497 788	120 497 788	8 429 620	7 737 238	1 417 724	1 205 066	130 345 132	129 440 092
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	72 939 569	72 939 569	8 105 048	7 771 270	1 825 778	1 551 910	82 870 395	82 262 749
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	13 055 218	13 055 218	1 525 110	1 464 107	343 880	292 297	14 924 208	14 811 622
D105 - Bibliothèques et documentation	9 229 668	9 229 668	3 214 572	3 085 989	513 998	436 899	12 958 238	12 752 556
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	69 942 487	69 942 487	21 913 682	14 044 694	2 174 532	1 541 355	94 030 701	85 528 536
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro	16 965 874	16 965 874	2 278 463	2 033 725	152 500	129 625	19 396 837	19 129 224
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	37 823 265	37 823 265	8 146 329	7 820 450	7 036 275	4 508 833	53 005 869	50 152 549
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 472 353	1 472 353	100 000	96 000	0	0	1 572 353	1 568 353
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	13 209 809	13 209 809	2 016 046	1 935 404	781 979	664 681	16 007 834	15 809 894
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	60 043 552	60 043 552	7 803 322	7 416 107	737 482	626 859	68 584 356	68 086 518
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 190 458	3 190 458	5 604 443	4 391 282	634 000	538 900	9 428 901	8 120 640
D113 - Diffusion des savoirs et musées	781 090	781 090	701 870	673 795	16 000	13 600	1 498 960	1 468 485
D114 - Immobilier	22 585 797	22 585 797	42 472 704	29 148 185	113 133 506	94 216 210	178 192 007	145 950 192
D115 - Pilotage et support	65 636 424	65 636 424	27 233 391	24 320 632	7 095 610	5 112 466	99 965 425	95 069 522
Étudiants	2 338 449	2 338 449	401 863	385 788	18 280	15 538	2 758 592	2 739 775
D201 - Aides directes aux étudiants	91 093	91 093	0	0	0	0	91 093	91 093
D202 - Aides indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 247 356	2 247 356	401 863	385 788	18 280	15 538	2 667 499	2 648 682
Total	509 711 801	509 711 801	139 946 463	112 324 667	135 881 544	110 854 239	785 539 808	732 890 707

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	-63 840 691
------------------------------------	--------------------

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subventions pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	500 166 140								500 166 140
Droits d'inscription					12 707 802				12 707 802
Formation continue, diplômes propres et VAE					18 941 922				18 941 922
Taxe d'apprentissage					3 230 606				3 230 606
Contrats et prestations de recherche hors ANR				652 253	2 855 012				3 507 265
Valorisation					1 026 950				1 026 950
ANR investissements d'avenir				161 778	502 200		64 265 322		64 929 300
ANR hors investissements d'avenir				12 127 554					12 127 554
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				5 113 124		450 000	7 244 841		12 807 965
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				4 323 679			492 563		4 816 242
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		94 379		16 275 743	-1 289 580	1 438 793	1 122 900	136 966	17 779 201
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				0	26 000			62 800	88 800
Autres recettes				671 359	16 248 910				16 920 269
Total	500 166 140	94 379	0	39 325 490	54 249 822	1 888 793	73 125 626	199 766	669 050 016

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	-63 840 691
-----------------------------------	--------------------

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire. recettes à mentionner.

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Tableau 4 Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	BP 2017	Variation BR1	Variation BR2	BR 2017		BP 2017	Variation BR1	Variation BR2	BR 2017
Solde budgétaire (déficit) *	51 839 880	13 744 834	-	63 840 691				1 744 023	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	-	7 424 077		4 905 712		2 138 073	-		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget SACD (MPPS, IECJ, CNFM)</i>	-	-		-		18 897	126 888		145 785 <i>dont solde budgétaire budget SACD (MPPS, IECJ, CNFM)</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>		6 269 875		2 755 393		269 660	-	3 514 482	<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire Plan Campus</i>	54 266 510	177 769	1 881 092	56 325 371					- <i>dont solde budgétaire Plan Campus</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>				-					- <i>dont solde budgétaire SIE</i>
TVA	7 738 000	295 000		8 033 000		8 054 000			8 054 000 TVA
Remboursements d'emprunts	640 000			640 000		54 000 000	3 000 000		57 000 000 Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	5 288 000	- 2 340 000		2 948 000		2 948 000			2 948 000 Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers		1 900 000		1 900 000			3 145 000		3 145 000 Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	65 505 880	13 599 834	-	77 361 691	et	65 002 000	6 145 000	1 744 023	71 147 000 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	-	-	1 744 023	-	ou	503 880	7 454 834	6 214 691	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>				-	ou	53 908 569	6 348 044	-	60 256 613 <i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	53 404 689	- 1 106 790	1 744 023	54 041 922	ou				- <i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	65 505 880	13 599 834	1 744 023	77 361 691	et	65 505 880	13 599 834	1 744 023	77 361 691 TOTAL DES FINANCEMENTS

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Opération 1	C 4...			
Aide à la mobilité internationale	C 4...		1 048 000	1 048 000
Opération 2	C 4...			
Sécurité sociale étudiants	C 4...		1 300 000	1 300 000
Opération 3				
Coordinateur projet européen			600 000	600 000
Opération 4	C 4...			
Plan Campus/CNRS	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
TOTAL			2 948 000	2 948 000

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

**Tableau 6
Situation patrimoniale**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BP 2017	variation BR 1	variation BR 2	BR 2017	PRODUITS	BP 2017	variation BR 1	variation BR 2	BR 2017
Personnel	513 756 802	1 542 999	- 5 588 000	509 711 801	Subventions de l'Etat	496 757 995	3 408 145		500 166 140
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée				-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	159 317 677	10 429 765	- 2 393 348	167 354 094	Autres subventions	79 850 391	6 856 366	- 3 695 348	83 011 409
TOTAL DES CHARGES (1)	673 074 479	11 972 764	- 7 981 348	677 065 895	Autres produits	97 699 921	2 913 746	- 3 381 935	97 231 732
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 233 828	1 205 493	904 065	3 343 386	TOTAL DES PRODUITS (2)	674 308 307	13 178 257	- 7 077 283	680 409 281
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	674 308 307	13 178 257	- 7 077 283	680 409 281	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)				
					TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	674 308 307	13 178 257	- 7 077 283	680 409 281

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BP 2017	variation BR 1	variation BR 2	BR 2017
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 233 828	1 205 493	904 065	3 343 386
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	50 766 149	1 087 851	-2 378 000	49 476 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	37 599 050	254 950	-2 368 000	35 486 000
= CAF ou IAF*	14 400 927	2 038 394	894 065	17 333 386

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BP 2017	variation BR 1	variation BR 2	BR 2017	RESSOURCES	BP 2017	variation BR 1	variation BR 2	BR 2017
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	14 400 927	2 038 394	894 065	17 333 386
Investissements	113 721 277	91 058 694	-1 743 383	203 036 588	Financement de l'actif par l'État	4 019 497	55 888 161		59 907 658
Remboursement des dettes financières	640 000	0		640 000	Autres ressources	39 139 015	-1 795 375	-1 523 383	35 820 257
TOTAL DES EMPLOIS (5)	114 361 277	91 058 694	-1 743 383	203 676 588	Augmentation des dettes financières	54 000 000	36 000 000		90 000 000
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		1 072 486	1 114 065		TOTAL DES RESSOURCES (6)	111 559 439	92 131 180	-629 318	203 061 301
					PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-2 801 838			-615 287

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2016	BP 2017	Variation / CF 2016	BR1	BR2 / CF 2016
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	12 830 751	-2 801 838		1 072 486	-615 287
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	6 170 768	-2 297 958		8 527 320	5 600 679
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	6 659 983	-65 505 880		-7 454 834	-6 215 966
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	82 735 399	67 223 113	1 072 486	83 807 885	82 120 112
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-93 188 567	-116 608 765	8 527 320	-84 661 247	-201 270 012
Niveau de la TRESORERIE	175 923 966	183 831 878	-7 454 834	168 469 132	169 708 000

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

**Tableau 7
Plan de trésorerie 2017**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€)	Réalisé									Prévisionnel			TOTAL
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	175 924	135 540	230 097	185 963	278 919	231 055	179 709	324 022	288 561	247 648	186 730	206 280	
<i>dont placements</i>	663												
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	-	168	374	6 625	256 172	2 860	183 420	1 651	5 234	16 459	91 483	29 389	593 835
Subvention pour charges de service public					250 358	-	175 301				74 507		500 166
Autres financements de l'Etat				- 8	50	125	29	225	47	- 374			94
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics		1	20	2 174	1 392	527	5 879	291	1 893	9 124	9 081	8 943	39 325
Recettes Fondation IMERA				30						297	297	293	917
Recettes propres		167	354	4 429	4 372	2 208	2 211	1 135	3 294	7 412	7 598	20 153	53 333
A2. Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	1 147	879	32 691	563	997	11 549	9 171	3 930	14 287	75 214
AMIDEX				1 147	14	19 399	562	68	6 467			5 716	33 373
PLAN CAMPUS					64	11 589	1	-	5 082	5 082		6 198	28 016
CPER					801	1 093	-	929	-	2 700	2 541	1 483	9 547
Contrats de recherche						500				1 100	1 100	697	3 397
Erasmus						110	-	-	-	289	289	193	881
A3. Opérations non budgétaires	-	142 322	9 700	136 859	- 253 259	- 28 127	17 048	3 969	- 2 451	- 6 376	55 781	- 4 319	71 147
Nouveaux emprunts											57 000		57 000
Opérations pour compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA		17	675	- 305	803	737	1 305	399	1 511	- 1 194	- 1 000		2 948
TVA		1	4	187	95	564	- 118	28	1 530	2 781	1 487	1 495	8 054
Autres encaissements sur comptes de tiers		142 304	9 021	136 977	- 254 157	- 29 428	15 861	3 542	- 5 492	- 7 963	- 1 706	- 5 814	3 145
A. TOTAL	-	142 490	10 074	144 631	3 792	7 424	201 031	6 617	14 332	19 254	151 194	39 357	740 196
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	38 915	45 222	48 149	48 690	46 716	47 786	52 643	40 409	44 626	64 734	59 771	59 759	597 420
Personnel	38 889	41 608	40 314	41 171	39 889	39 720	43 706	39 452	37 973	42 857	41 566	44 608	491 753
Personnel Fondation IMERA	26	24	22	41	31	31	21	16	14	20	20	20	286
Fonctionnement		3 266	7 008	6 754	5 439	7 103	7 706	777	5 051	15 888	14 322	11 993	85 307
Fonctionnement Fondation IMERA		33	66	73	67	56	63	9	16	64	65	72	584
Intervention													-
Investissement		291	739	636	1 290	876	1 132	151	1 572	5 922	3 798	3 066	19 473
Investissement Fondation IMERA				15			15	4		- 17			17
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 469	2 575	5 612	2 638	2 701	9 490	3 585	1 574	8 524	13 123	68 516	15 664	135 471
Personnel AMIDEX	1 361	1 391	1 372	1 297	1 278	1 257	1 160	1 125	1 002	1 667	1 667	1 648	16 225
Personnel Plan campus	48	48	42	43	43	44	51	48	48	81	81	94	671
Personnel Contrats de recherche	55	59	57	59	57	57	53	59	52	75	75	85	743
Personnel erasmus	5	5	8	7	7	-	5	-	1	- 4			34
Fonctionnement AMIDEX		514	625	437	627	625	819	156	353	5 313	4 124	3 761	17 354
Fonctionnement Plan Campus		6	499	2	77	429	46	-	565	1 355	1 399	930	5 308
Fonctionnement Contrats de recherche		37	60	64	49	136	169	19	65	766	677	955	2 997
Fonctionnement CPER		3	92	47	110	1	22	-	63	46	31	35	450
Fonctionnement Erasmus		52	22	14	14	52	42	6	2	32	32	57	325
Investissement AMIDEX		59	166	203	113	41	317	76	53	599	524	429	2 580
Investissement Plan campus		43	2 410	97	72	6 392	181	-	5 020	-	57 000	7 148	78 363
Investissement Contrats de recherche		9	35	27	18	18	161	2	12	81	29	19	411
Investissement CPER		349	224	341	236	438	559	83	1 288	3 111	2 876	502	10 007
Investissement Erasmus										1	1	1	3
B4. Opérations non budgétaires	-	136	447	347	2 239	1 494	490	95	2 095	2 315	3 357	506	13 521
Remboursements d'emprunts			62						62				640
Opérations pour compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA			69	112	113	47	116		46	1 194	1 251		2 948
TVA		136	266	256	255	592	341	63	434	3 024	2 106	560	8 033
Autres décaissements sur comptes de tiers			50	- 21	1 871	855	33	32	1 553	- 1 903		- 570	1 900
B. TOTAL	40 384	47 933	54 208	51 675	51 656	58 770	56 718	42 078	55 245	80 172	131 644	75 929	746 412
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	- 40 384	94 557	- 44 134	92 956	- 47 864	- 51 346	144 313	- 35 461	- 40 913	- 60 918	19 550	- 36 572	- 6 216
SOLDE CUMULE (1) + (2)	135 540	230 097	185 963	278 919	231 055	179 709	324 022	288 561	247 648	186 730	206 280	169 708	

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées : Tableau agrégé

	Antérieures à N non dénouées	2017	2018	2019	2020
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)		75 214 185	66 727 031	65 015 625	275 091 042
Financements de l'État fléchés		1 888 793	7 302 503	7 944 000	5 463 000
Autres financements publics fléchés		73 125 626	58 876 856	57 071 625	269 628 042
Recettes propres fléchées		199 766	547 672	0	0
Dépenses sur recettes fléchées (c)		135 470 798	85 985 298	73 027 434	297 462 706
Personnel					
AE=CP		17 672 702	15 389 026	15 593 026	15 176 026
Fonctionnement et intervention					
AE		45 086 246	14 288 582	14 072 626	89 154 430
CP		26 433 763	18 892 664	18 772 880	201 763 586
Investissement					
AE		111 951 664	34 206 616	64 237 658	20 820 400
CP		91 364 333	51 703 608	38 661 528	80 523 094
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		-60 256 613	-19 258 267	-8 011 809	-22 371 664

X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées : AMIDEX

	Antérieures à N non dénouées	2017	2018	2019	2020
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)		33 372 961	25 598 000	25 598 000	25 598 000
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés		33 310 161	25 598 000	25 598 000	25 598 000
Recettes propres fléchées		62 800			
Dépenses sur recettes fléchées (c)		36 159 195	31 980 514	28 814 000	27 900 000
Personnel					
AE=CP		16 225 248	14 713 000	14 917 000	14 500 000
Fonctionnement et intervention					
AE		19 267 637	11 849 000	11 897 000	11 400 000
CP		17 354 347	13 762 290	11 897 000	11 400 000
Investissement					
AE		3 034 823	3 050 000	2 000 000	2 000 000
CP		2 579 600	3 505 224	2 000 000	2 000 000
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		-2 786 234	-6 382 514	-3 216 000	-2 302 000

X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées : Contrats de recherche (supérieurs à 1 M€)

	Antérieures à N non dénouées	2017	2018	2019	2020
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)		3 396 559	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés		3 396 559			
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)		4 150 419	0	0	0
Personnel					
AE=CP		742 660			
Fonctionnement et intervention					
AE		10 360 642			
CP		2 996 775			
Investissement					
AE		2 576 452			
CP		410 984			
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		-753 860	0	0	0

X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées : Plan Campus

	Antérieures à N non dénouées	2017	2018	2019	2020 +
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)		28 016 263	21 182 133	20 162 133	230 081 856
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés		28 016 263	21 182 133	20 162 133	230 081 856
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)		84 341 634	32 447 801	21 538 472	246 753 010
Personnel					
AE=CP		670 524	676 026	676 026	676 026
Fonctionnement et intervention					
AE		14 669 809	2 439 582	2 175 626	77 754 430
CP		5 308 009	5 130 374	6 875 880	190 363 586
Investissement					
AE		78 525 767	9 513 575	49 323 108	5 298 000
CP		78 363 101	26 641 401	13 986 566	55 713 398
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		-56 325 371	-11 265 668	-1 376 339	-16 671 154

X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées : Patrimoine (CPR)

	Antérieures à N non dénouées	2017	2018	2019	2020
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)		9 547 124	19 946 898	19 255 492	19 411 186
Financements de l'État fléchés		1 888 793	7 302 503	7 944 000	5 463 000
Autres financements publics fléchés		7 521 365	12 096 723	11 311 492	13 948 186
Recettes propres fléchées		136 966	547 672	0	0
Dépenses sur recettes fléchées (c)		10 457 249	21 556 983	22 674 962	22 809 696
Personnel					
AE=CP					
Fonctionnement et intervention					
AE		450 000	0	0	0
CP		450 000	0	0	0
Investissement					
AE		27 810 622	21 643 041	12 914 550	13 522 400
CP		10 007 249	21 556 983	22 674 962	22 809 696
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		-910 125	-1 610 085	-3 419 470	-3 398 510

X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées : Autres financements supérieurs à 1M€(Erasmus,...)

	Antérieures à N non dénouées	2017	2018	2019	2020
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)					
Recettes fléchées (b)		881 278	-	-	-
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés		881 278			
Recettes propres fléchées					
Dépenses sur recettes fléchées (c)		362 302	0	0	0
Personnel					
AE=CP		34 270			
Fonctionnement et intervention					
AE		338 158			
CP		324 632			
Investissement					
AE		4 000			
CP		3 400			
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		518 976	0	0	0

X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
AMIDEX	220 198 645	95 344 937	95 344 937	-	38 527 708	38 527 708	95 344 937	95 344 937	-	36 159 194	36 159 194	86 326 000	2 368 514
Contrats de recherche	175 917 658	119 247 637	119 247 637	-	56 670 021	56 670 021	119 247 637	111 280 463	-	44 942 551	44 942 551	-	19 694 644
total contrats de recherche	396 116 303	214 592 574	214 592 574	-	95 197 729	95 197 729	214 592 574	206 625 400	-	81 101 745	81 101 745		22 063 158
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
total contrats de formation continue													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
Total contrats d'enseignement													
CPER 2007/2013	106 461 099	82 512 733	82 512 733	-	8 634 153	8 634 153	82 302 494	82 302 494	-	6 551 299	6 551 299	15 314 213	2 293 093
CPER 2015/2020	53 735 110	1 343 443	1 343 443	-	19 625 889	19 625 889	394 825	394 825	-	3 905 950	3 905 950	32 765 778	16 668 557
Opération de travaux (GER)	9 380 600	7 630 600	2 322 000	-	6 600 000	6 600 000	7 630 600	232 000	-	5 643 000	5 643 000	458 600	3 047 000
Schéma Directeur Numérique	3 600 000	2 400 000	2 400 000	-	900 000	900 000	2 400 000	655 988	-	884 100	884 100	300 000	1 759 912
Plan Campus Aix	280 248 776	95 623 151	95 623 151	-	73 943 560	73 943 560	15 108 834	15 108 834	-	71 856 474	71 856 474	110 682 065	82 601 403
Plan Campus Luminy	140 585 921	82 813 047	82 813 047	-	19 922 540	19 922 540	20 644 946	20 644 946	-	12 485 160	12 485 160	37 850 334	69 605 481
Mobilisation stratégique du fonds de roulement	20 000 000	-	-	-	2 030 000	2 030 000	-	-	-	430 000	430 000	17 970 000	1 600 000
Total programmes pluriannuels d'investissement	614 011 506	272 322 974	267 014 374	-	131 656 142	131 656 142	128 481 699	119 339 087	-	101 755 983	101 755 983	215 340 990	177 575 446
Total	1 010 127 809	486 915 548	481 606 948	-	226 853 871	226 853 871	343 074 273	325 964 487	-	182 857 728	182 857 728	215 340 990	199 638 604
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	164 830 721	89 307 612	89 307 612	-	29 365 031	29 365 031	89 307 612	89 307 612	-	29 365 031	29 365 031	46 158 078	-
Ss total fonctionnement et intervention	378 772 060	192 175 650	191 717 050	-	69 080 772	69 080 772	81 537 248	78 734 333	-	49 350 427	49 350 427	117 974 238	132 713 062
Ss total investissement	466 525 028	205 432 286	200 582 286	-	128 408 068	128 408 068	172 229 413	157 922 542	-	104 142 270	104 142 270	137 534 674	66 925 542

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Dont prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
AMIDEX	220 198 645	-	220 198 645	121 525 813	33 372 961	65 299 871
Contrats de recherche	175 917 658	-	175 917 658	111 280 463	44 942 551	19 694 644
total contrats de recherche	396 116 303	-	396 116 303	232 806 276	78 315 512	84 994 515
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
total contrats de formation continue						
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
Total contrats d'enseignement						
CPER 2007/2013	106 461 099	10 417 685	96 043 414	88 953 805	4 871 754	2 217 855
CPER 2015/2020	53 735 110	200 000	53 535 110	3 081 704	4 675 370	45 778 036
Opération de travaux (GER)	9 380 600	6 895 600	2 485 000	2 085 000	400 000	-
Schéma Directeur Numérique	3 600 000	3 600 000	-	-	-	-
Plan Campus Aix	280 248 776	-	280 248 776	82 245 133	12 733 802	185 269 841
Plan Campus Luminy	140 585 921	-	140 585 921	39 147 179	15 282 461	86 156 281
Mobilisation stratégique du fonds de roulement	20 000 000	20 000 000	-	-	-	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	614 011 506	41 113 285	572 898 221	215 512 821	37 963 387	319 422 013
Total	1 010 127 809	41 113 285	969 014 524	448 319 097	116 278 899	404 416 528

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Tableau 10
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévion d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévion pluriannuelle	Prévion N (BI + BR)									Prévion N+1 et suivantes						
		Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
			(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
CPER 2007/2013	Personnel	0				0					0							
	Fonctionnement et intervention	320 000	150 000		170 000	170 000	150 000	150 000		170 000	170 000							
	Investissement	106 141 099	82 362 733		8 464 153	8 464 153	82 152 494	82 152 494		6 381 299	6 381 299	13 778 213	9 260 358	1 536 000	7 873 815			473 133
Total CPER 2007/2013	106 461 099	82 512 733	0	8 634 153	8 634 153	82 302 494	82 302 494	0	6 551 299	6 551 299	13 778 213	9 260 358	1 536 000	7 873 815	0	0	473 133	
CPER 2015/2020	Personnel	0				0					0							
	Fonctionnement et intervention	288 916	8 916		280 000	280 000	8 916	8 916		280 000	280 000							
	Investissement	53 446 194	1 334 527		19 345 889	19 345 889	385 909	385 909		3 625 950	3 625 950	7 864 828	12 296 625	11 378 550	14 801 147	13 522 400	22 336 563	
Total CPER 2015/2020	53 735 110	1 343 443	0	19 625 889	19 625 889	394 825	394 825	0	3 905 950	3 905 950	7 864 828	12 296 625	11 378 550	14 801 147	13 522 400	22 336 563		
Opération de travaux (GER)	Personnel	0				0					0							
	Fonctionnement et intervention	758 600	458 600		300 000	300 000	458 600		288 000	288 000			12 000					
	Investissement	8 622 000	7 172 000		6 300 000	6 300 000	7 172 000	232 000		5 355 000	5 355 000	3 000 000	3 035 000					
Total GER	9 380 600	7 630 600	0	6 600 000	6 600 000	7 630 600	232 000	0	5 643 000	5 643 000	3 000 000	3 047 000	0	0	0	0	0	
Schéma Directeur Numérique	Personnel	0				0					0							
	Fonctionnement et intervention	930 000	620 000		310 000	310 000	620 000	266 007		297 600	297 600	300 000	353 993					
	Investissement	2 670 000	1 780 000		590 000	590 000	1 780 000	389 981		586 500	586 500	300 000	1 560 019	130 000				
Total SDN	3 600 000	2 400 000	0	900 000	900 000	2 400 000	655 988	0	884 100	884 100	300 000	1 914 012	0	130 000	0	0	0	
Plan Campus Aix	Personnel	1 425 323	0		353 984	353 984				353 984	353 984	357 113	357 113	357 113	357 113	357 113	357 113	
	Fonctionnement et intervention	134 328 431	71 566 664		3 687 809	3 687 809	3 468 486	3 468 486		2 072 089	2 072 089	1 983 329	4 186 025	1 888 449	4 128 230	55 202 180	120 473 601	
	Investissement	144 495 022	24 056 487		69 901 767	69 901 767	11 640 348	11 640 348		69 430 401	69 430 401	6 204 284	16 473 889	44 332 484	4 072 901		42 877 483	
Total Plan Campus Aix	280 248 776	95 623 151	0	73 943 560	73 943 560	15 108 834	15 108 834	0	71 856 474	71 856 474	8 544 726	21 017 027	46 578 046	8 558 244	55 559 293	163 708 197		
Plan Campus Luminy	Personnel	1 273 279			316 540	316 540				316 540	316 540	318 913	318 913	318 913	318 913	318 913	318 913	
	Fonctionnement et intervention	80 593 510	46 315 830		10 982 000	10 982 000	3 775 606	3 775 606		3 235 920	3 235 920	456 253	944 349	287 177	2 747 650	22 552 250	69 889 985	
	Investissement	58 719 132	36 497 217		8 624 000	8 624 000	16 869 340	16 869 340		8 932 700	8 932 700	3 309 291	10 167 512	4 990 624	9 913 665	5 298 000	12 835 915	
Total Plan Campus Luminy	140 585 921	82 813 047	0	19 922 540	19 922 540	20 644 946	20 644 946	0	12 485 160	12 485 160	4 084 457	11 430 774	5 596 714	12 980 228	28 169 163	83 044 813		
Contrats de recherche	Personnel	52 064 773	39 595 514		12 469 259	12 469 259	39 595 514	39 595 514		12 469 259	12 469 259	0	0	0	0	0	0	
	Fonctionnement et intervention	73 889 768	39 806 442		34 083 326	34 083 326	39 806 442	37 816 120		25 652 471	25 652 471		3 473 726		3 473 726		3 473 726	
	Investissement	49 963 117	39 845 681		10 117 436	10 117 436	39 845 681	33 868 829		6 820 821	6 820 821		3 091 156		3 091 156		3 091 156	
Total contrats de recherche	175 917 658	119 247 637	0	56 670 021	56 670 021	119 247 637	111 280 463	0	44 942 551	44 942 551	0	6 564 881	0	6 564 881	0	6 564 881	0	
AMIDEX	Personnel	110 067 346	49 712 098		16 225 248	16 225 248	49 712 098	49 712 098		16 225 248	16 225 248	14 713 000	14 713 000	14 917 000	14 917 000	14 500 000	14 500 000	
	Fonctionnement et intervention	87 662 835	33 249 198		19 267 637	19 267 637	33 249 198	33 249 198		17 354 347	17 354 347	11 849 000	13 762 290	11 897 000	11 897 000	11 400 000	11 400 000	
	Investissement	22 468 464	12 383 641		3 034 823	3 034 823	12 383 641	12 383 641		2 579 599	2 579 599	3 050 000	3 505 224	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
Total AMIDEX	220 198 645	95 344 937	0	38 527 708	38 527 708	95 344 937	95 344 937	0	36 159 194	36 159 194	29 612 000	31 980 514	28 814 000	28 814 000	27 900 000	27 900 000	27 900 000	
Mobilisation stratégique du fonds de roulement	Personnel					0					0							
	Fonctionnement et intervention					0					0							
	Investissement	20 000 000			2 030 000	2 030 000				430 000	430 000	17 970 000	6 523 333		6 523 333		6 523 333	
Total mobilisation stratégique FdR	20 000 000	0	0	2 030 000	2 030 000	0	0	0	430 000	430 000	17 970 000	6 523 333	0	6 523 333	0	6 523 333	0	
Contrat d'enseignement	Personnel					0					0							
	Fonctionnement et intervention					0					0							
	Investissement					0					0							
Total contrat de formation continue.4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ss total personnel		164 830 721	89 307 612	0	29 365 031	29 365 031	89 307 612	89 307 612	0	29 365 031	29 365 031	15 389 026	15 389 026	15 593 026	15 593 026	15 176 026	15 176 026	
	Ss total fonctionnement et intervention	378 772 060	192 175 650	0	69 080 772	69 080 772	81 537 248	78 734 333	0	49 350 427	49 350 427	14 288 582	22 732 383	14 072 626	22 246 606	89 154 430	205 237 312	
	Ss total investissement	466 525 028	205 432 286	0	128 408 068	128 408 068	172 229 413	157 922 542	0	104 142 270	104 142 270	52 476 616	65 913 116	64 237 658	48 406 017	20 820 400	90 137 583	
TOTAL	1 010 127 809	486 915 548	0	226 853 871	226 853 871	343 074 273	325 964 487	0	182 857 728	182 857 728	82 154 224	104 034 525	93 903 310	86 245 648	125 150 856	310 550 920		

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N	
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à N (19)	Encaissement prévus en N (20)
CPER 2007/2013	Financement de l'Etat*	21 147 000	20 482 000	195 000
	Autres financements publics**	74 896 414	58 538 758	4 539 788
	Autres financements***	10 417 685	9 933 047	136 966
Total CPER 2007/2013		106 461 099	88 953 805	4 871 754
CPER 2015/2020	Financement de l'Etat*	24 315 000	2 381 704	1 693 793
	Autres financements publics**	29 220 110	700 000	2 981 577
	Autres financements***	200 000		
Total CPER 2015/2020		53 735 110	3 081 704	4 675 370
Opération de travaux (GER)	Financement de l'Etat*	2 365 000	1 965 000	400 000
	Autres financements publics**	120 000	120 000	
	Autres financements***	6 895 600		5 475 000
Total GER		9 380 600	2 085 000	5 875 000
Schéma Directeur Numérique	Financement de l'Etat*			
	Autres financements publics**			
	Autres financements***	3 600 000	655 988	884 100
Total SDN		3 600 000	655 988	884 100
Plan Campus Aix	Financement de l'Etat*			
	Autres financements publics**	280 248 776	82 245 133	12 733 802
	Autres financements***			
Total Plan Campus Aix		280 248 776	82 245 133	12 733 802
Plan Campus Luminy	Financement de l'Etat*			
	Autres financements publics**	140 585 921	39 147 179	15 282 461
	Autres financements***			
Total Plan Campus Luminy		140 585 921	39 147 179	15 282 461
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*			
	Autres financements publics**	175 917 658	111 280 463	44 942 551
	Autres financements***			
Total contrats de recherche		175 917 658	111 280 463	44 942 551
AMIDEX	Financement de l'Etat*			
	Autres financements publics**	220 198 645	121 525 813	33 372 961
	Autres financements***			
Total AMIDEX		220 198 645	121 525 813	33 372 961
Mobilisation stratégique du fonds de roulement	Financement de l'Etat*			
	Autres financements publics**			
	Autres financements***	20 000 000		430 000
Total mobilisation stratégique FdR		20 000 000		430 000
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*			
	Autres financements publics**			
	Autres financements***			
Total contrat de formation continue.4				0
	Ss total financement de l'Etat	47 827 000	24 828 704	2 288 793
	Ss total autres financements publics	921 187 524	413 557 346	113 853 140
	Ss total autres financements	41 113 285	10 589 035	6 926 066
TOTAL		1 010 127 809	448 975 085	123 067 999

Prévisions en N+1 et suivantes		
Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
350 000	120 000	
5 647 130	5 198 591	972 147
347 672		
6 344 802	5 318 591	972 147
6 952 503	7 824 000	5 463 000
6 449 593	6 112 901	12 976 039
200 000		
13 602 096	13 936 901	18 439 039
1 420 600		
1 420 600	0	0
1 914 012	130 000	0
1 914 012	130 000	0
11 495 133	11 495 133	162 279 575
11 495 133	11 495 133	162 279 575
9 687 000	8 667 000	67 802 281
9 687 000	8 667 000	67 802 281
6 564 881	6 564 881	6 564 881
6 564 881	6 564 881	6 564 881
25 598 000	25 598 000	25 598 000
25 598 000	25 598 000	25 598 000
6 523 333	6 523 333	6 523 333
6 523 333	6 523 333	6 523 333
7 302 503	7 944 000	5 463 000
65 441 737	63 636 506	276 192 923
10 405 617	6 653 333	6 523 333
83 149 858	78 233 839	288 179 256

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés
** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)
*** Recettes propres et recettes propres fléchés

Merci de bien vouloir renseigner les cases ci-dessous en priorité



Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

TABLEAU Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BP 2017	BR1 2017	BR2 2017	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	157 385 061	157 385 061	157 385 061	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	7 024 951	69 904 648	69 904 648	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-114 310 807	-99 359 335	-99 359 335	
	4 Niveau initial de la trésorerie	184 335 758	169 263 983	169 263 983	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-17 276 110	-17 276 110	-17 276 110	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	201 611 868	186 540 093	186 540 093		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	707 408 687	788 289 665	785 539 808	
	6 Résultat patrimonial	1 233 828	4 492 899	3 343 386	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	14 400 927	18 482 899	17 333 386	
	8 Variation du fonds de roulement	-2 801 838	1 072 486	-615 287	
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS	51 336 000	56 381 000	56 381 000
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -	-640 000	-640 000	-640 000
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	54 000 000	57 000 000	57 000 000
	TVA		316 000	21 000	21 000
	Convention cnrs plan campus	-	-2 340 000	0	0
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	107 054	107 054	107 054
	Variation des stocks	+ / -	-77 000	-77 000	-77 000
	Production immobilisée	+			
	Charges sur créances irrécouvrables	-	184 054	184 054	184 054
	Produits divers de gestion courante	+			
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-2 405 012	7 367 305	6 737 347
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	5 355 334	5 355 334	5 355 334
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-7 795 656	-4 795 656	-4 795 656
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	10 882 494	10 882 494	10 252 536
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-10 847 184	-4 074 867	-4 074 867
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-51 839 880	-63 855 359	-63 840 691
12.a Recettes budgétaires		666 415 991	674 171 253	669 050 016	
12.b Crédits de paiement ouverts		651 716 391	739 755 966	732 890 707	
13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		51 336 000	57 626 000	57 626 000	
14 Variation de la trésorerie = 12 + 13		-503 880	-6 229 359	-6 214 691	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-53 908 569	1 952 000	-60 257 000	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		53 404 689	-8 181 359	-3 585 000	
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13		-2 297 958	6 229 359	5 599 401	
16 Restes à payer		55 692 296	48 533 699	52 649 101	
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	213 077 357	205 918 760	210 034 162	
	18 Niveau final du fonds de roulement	67 223 113	82 735 399	82 120 112	
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-116 608 765	-88 123 392	-201 270 012	
	20 Niveau final de la trésorerie	183 831 878	170 858 791	169 708 000	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée			78 011 000	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée			91 697 000	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR 2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

	Dépenses								Recettes				
	Montants				Montants				RE				
	AE				CP				RE				
	BP 2017	variation BR1	variation BR2	budget rectificatif 2017	BP 2017	variation BR1	variation BR2	budget rectificatif 2017	BP 2017	variation BR1	variation BR2	budget rectificatif 2017	
Personnel	494 860 066	1 258 987	- 4 188 000	491 931 053	494 860 066	1 258 987	- 4 188 000	491 931 053	594 931 113	659 509	- 3 413 401	592 177 221	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>									496 757 995	3 408 145		500 166 140	Subvention pour charges de service public
									6 225 679	- 6 135 300		90 379	Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	95 654 461	1 266 551	8 163 135	105 084 147	82 228 283	4 903 340	1 642 812	88 774 435	36 817 754	3 414 536	- 2 399 466	37 832 824	Autres financements publics
									55 129 685	- 27 872	- 1 013 935	54 087 878	Recettes propres
									14 722 680	- 1 242 719	345 000	13 479 961	Recettes fléchées **
									4 160 000	- 2 271 207		1 888 793	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	55 796 907	2 042 247	- 3 576 000	54 263 154	30 427 371	678 535	- 1 248 500	29 857 406	10 562 680	891 522	345 000	11 454 202	Autres financements publics fléchés
										136 966		136 966	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	646 311 434	4 567 785	399 135	651 278 354	607 515 720	6 840 862	- 3 793 688	610 562 894	609 653 793	- 583 210	- 3 068 401	605 657 182	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)	2 138 073						725 287			- 7 424 072		- 4 905 712	Solde budgétaire (déficit)

Etablissement :	AMU
Exercice :	2017
BP/BR n°/CF :	BR 2
Date du vote par le CA :	28/11/2017

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017	PRODUITS	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Personnel	494 860 066	1 327 092	-4 188 000	491 999 158	Subventions de l'Etat	496 757 995	3 404 145		500 162 140
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	126 284 178	5 171 007	333 262	131 788 447	Autres subventions	40 599 300	1 246 859	-568 738	41 277 421
TOTAL DES CHARGES (1)	621 144 244	6 498 099	-3 854 738	623 787 605	Autres produits	85 207 077	2 933 146	-2 381 935	85 758 288
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 420 128	1 086 051	904 065	3 410 244	TOTAL DES PRODUITS (2)	622 564 372	7 584 150	-2 950 673	627 197 849
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	622 564 372	7 584 150	-2 950 673	627 197 849	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	622 564 372	7 584 150	-2 950 673	627 197 849

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BP 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 420 128	1 086 051	904 065	2 506 179
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	38 491 099	1 087 851	-1 378 000	38 200 950
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	25 360 000	254 950	-1 368 000	24 246 950
= CAF ou IAF*	14 551 227	1 918 952	894 065	16 460 179

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BP 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017	RESSOURCES	BP 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	14 551 227	1 918 952	894 065	17 364 244
Investissements	35 796 907	-1 497 709	-1 721 000	32 578 198	Financement de l'actif par l'État	4 019 497	116 161		4 135 658
Remboursement des dettes financières	0	340 000		340 000	Autres ressources	14 620 645	-2 247 778	-1 501 000	10 871 867
TOTAL DES EMPLOIS (5)	35 796 907	-1 157 709	-1 721 000	32 918 198	Augmentation des dettes financières	0	0		0
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		945 044	1 114 065		TOTAL DES RESSOURCES (6)	33 191 369	-212 665	-606 935	32 371 769
					PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-2 605 538			-546 429

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2016	variation		budget rectificatif 2017
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)				#REF!
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT				#REF!
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)				#REF!
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	#REF!	#REF!		#REF!
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	#REF!	#REF!		#REF!
Niveau de la TRESORERIE	#REF!	#REF!		#REF!

EPSCP - synthèse des documents budgétaires à compter de l'exercice 2016

NB : les tableaux qui diffèrent du "standard GBCP" sont surlignés (tableaux 1, 2, 3, 7, 9, 10, 11 et 12)

N°	Intitulé du tableau	Périmètre	Soumission au CA
1	Tableau emplois	budget de l'établissement	Pour vote
2	Tableau autorisations budgétaires	budget principal budget annexe budget agrégé SIE budget de l'établissement	Pour vote
3	Tableau dépenses par destination + recettes par origine	budget principal budget agrégé budget de l'établissement	Pour information
4	Tableau équilibre financier	budget de l'établissement	Pour vote
5	Tableau opération pour compte de tiers	budget de l'établissement	Pour information
6	Situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	budget principal budget annexe budget agrégé SIE budget de l'établissement	Pour vote
7	Tableau plan de trésorerie	budget de l'établissement	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	budget principal budget agrégé budget de l'établissement	Pour information
9	Tableau agrégé des opérations pluriannuelles	budget de l'établissement	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	budget de l'établissement	Pour information
11	Tableau UMR	-	Pour information

Tableau 2 Autorisations budgétaires



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses									Recettes				
	Montants								Montants				
	AE				CP				RE				
	Budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017	Budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017	Budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017	
Personnel	17 205 248	420 000	-1 400 000	16 225 248	17 205 248	420 000	-1 400 000	16 225 248					Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>													Subvention pour charges de service public
													Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
													Autres financements publics
													Recettes propres
									32 589 644	783 317	-	33 372 961	Recettes fléchées **
													Financements de l'Etat fléchés
													Autres financements publics fléchés
													Recettes propres fléchées
Investissement	3 026 045	116 161	-107 383	3 034 823	2 572 138	98 737	-91 276	2 579 599					
TOTAL DES DÉPENSES	33 328 920	8 532 781	- 3 333 993	38 527 708	32 351 108	7 052 908	- 3 244 822	36 159 194	32 589 644	783 317	-	33 372 961	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)					238 536		3 244 822			- 6 269 591		- 2 786 233	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 6
Situation patrimoniale


POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017	PRODUITS	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Personnel	17 205 248	420 000	-1 400 000	16 225 248	Subventions de l'Etat				
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	19 929 929	3 974 126	-1 826 610	23 904 058	Autres subventions	32 838 477	4 394 126	-3 226 610	34 005 993
					Autres produits	4 090 400			4 090 400
TOTAL DES CHARGES (1)	37 135 177	4 394 126	-3 226 610	40 129 303	TOTAL DES PRODUITS (2)	36 928 877	4 394 126	-3 226 610	38 096 393
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					0	206 300	0		2 032 910
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	37 135 177	4 394 126	-3 226 610	40 129 303	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	37 135 177	4 394 126	-3 226 610	40 129 303

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 206 300	0	0	- 206 300
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 010 000			4 010 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				-
- produits de cession d'éléments d'actifs				-
- quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	4 000 000			4 000 000
= CAF ou IAF*	- 196 300	-	-	- 196 300

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017	RESSOURCES	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Insuffisance d'autofinancement*	196 300			196 300	Capacité d'autofinancement*				
Investissements	3 026 045	116 161	-107 383	3 034 823	Financement de l'actif par l'État				
					Autres ressources	3 026 045	116 161	-107 383	3 034 823
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 222 345	116 161	-107 383	3 231 123	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 026 045	116 161	-107 383	3 034 823
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)					PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-196 300	0		-196 300

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2016	BR2
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)		- 196 300
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT		2 589 933
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)		- 2 786 233
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 312 561	1 116 261
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 33 351 414	- 30 761 481
Niveau de la TRESORERIE	34 663 975	31 877 742

EPSCP - synthèse des documents budgétaires à compter de l'exercice 2016

NB : les tableaux qui diffèrent du "standard GBCP" sont surlignés (tableaux 1, 2, 3, 7, 9, 10, 11 et 12)

N°	Intitulé du tableau	Périmètre	Soumission au CA
1	Tableau emplois	budget de l'établissement	Pour vote
2	Tableau autorisations budgétaires	budget principal budget annexe budget agrégé SIE budget de l'établissement	Pour vote
3	Tableau dépenses par destination + recettes par origine	budget principal budget agrégé budget de l'établissement	Pour information
4	Tableau équilibre financier	budget de l'établissement	Pour vote
5	Tableau opération pour compte de tiers	budget de l'établissement	Pour information
6	Situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	budget principal budget annexe budget agrégé SIE budget de l'établissement	Pour vote
7	Tableau plan de trésorerie	budget de l'établissement	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	budget principal budget agrégé budget de l'établissement	Pour information
9	Tableau agrégé des opérations pluriannuelles	budget de l'établissement	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	budget de l'établissement	Pour information
11	Tableau UMR	-	Pour information

Tableau 2
Autorisations budgétaires



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses									Recettes				
	Montants								Montants				
	AE				CP				RE				
	Budget 2017	variation BR1	variation BR2	budget rectificatif 2017	Budget 2017	variation BR1	variation BR2	budget rectificatif 2017	Budget 2017	variation BR1	variation BR2	budget rectificatif 2017	
Personnel	670 524	0	0	670 524	670 524	0	0	670 524	-	0		-	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>													Subvention pour charges de service public
													Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	3 904 000	10 665 809	100 000	14 669 809	3 747 840	1 464 169	96 000	5 308 009				-	Autres financements publics
												-	Recettes propres
												-	
									22 151 900	7 577 205	- 1 712 842	28 016 263	Recettes fléchées **
												-	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	21 176 525	57 264 242	85 000	78 525 767	72 000 046	6 290 805	72 250	78 363 101	22 151 900	7 577 205	- 1 712 842	28 016 263	Autres financements publics fléchés
												-	Recettes propres fléchées
												-	
TOTAL DES DÉPENSES	25 751 049	67 930 051	185 000	93 866 100	76 418 410	7 754 974	168 250	84 341 634	22 151 900	7 577 205	- 1 712 842	28 016 263	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)									- 54 266 510	- 177 769	- 1 881 092	- 56 325 371	Solde budgétaire (déficit)

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8,

Tableau 6
Situation patrimoniale



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES					PRODUITS				
	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017		budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Personnel	670 524			670 524	Subventions de l'Etat				
<i>dont charges de pensions civiles*</i>					Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	12 133 050	1 305 809	-900 000	12 538 859	Autres subventions	4 574 524	1 305 809	100 000	5 980 333
					Autres produits	8 229 050		-1 000 000	7 229 050
TOTAL DES CHARGES (1)	12 803 574	1 305 809	-900 000	13 209 383	TOTAL DES PRODUITS (2)	12 803 574	1 305 809	-900 000	13 209 383
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>				<i>0</i>
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 803 574	1 305 809	-900 000	13 209 383	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 803 574	1 305 809	-900 000	13 209 383

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-	0	0	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 229 050		- 1 000 000	7 229 050
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				-
- produits de cession d'éléments d'actifs				-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	8 229 050		- 1 000 000	7 229 050
= CAF ou IAF*	-	-	-	-

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017		budget 2017	variation BR 1	variation BR 2	budget rectificatif 2017
Insuffisance d'autofinancement*				-	Capacité d'autofinancement*	-	-	-	-
Investissements	75 176 525	92 104 242	85 000	167 365 767	Financement de l'actif par l'État		55 772 000		55 772 000
					Autres ressources	21 476 525	332 242	85 000	21 893 767
Remboursement des dettes financières	300 000			300 000	Augmentation des dettes financières	54 000 000	36 000 000		90 000 000
TOTAL DES EMPLOIS (5)	75 476 525	92 104 242	85 000	167 665 767	TOTAL DES RESSOURCES (6)	75 476 525	92 104 242	85 000	167 665 767
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)				-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2016	BR2
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT		34 629
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)		34 629
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	5 988 304	5 988 304
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 42 859 758	- 42 894 387
Niveau de la TRESORERIE	48 848 062	48 882 691



Missions

Présentation CA du 28 novembre 2017

Rappel règle de remboursement des frais de missions : Repas en France

Thématique	Actuellement	Pour délibération
Repas en France	Homogénéisation avec le CNRS: Le plafond maximal pour les invités est de 30,5€. Les frais sont remboursés sur justificatif pour maximum 30,5€.	<i>Reconduction disposition jusqu'au 31/12/2018</i>

Rappel règle de remboursement des frais de missions : hébergement en France

Thématique	Actuellement	Pour délibération
<p>Hébergement en France</p>	<p>La règle : les dépenses d'hébergement en France sont limitées aux montants maximum fixés par le Conseil d'Administration (90 € en Province et 120 € à Paris).</p> <p>Pour des cas très exceptionnels, une demande d'autorisation permettant de bénéficier de plafonds supérieurs peut être faite au Président (par le Directeur d'Unité de Recherche ou par le Directeur de composante).</p> <p>Le Président pourra autoriser des dépenses maximales égales à 1.5 fois les montants de base autorisés par le CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement à PARIS : 180 euros maximum au lieu de 120 euros maximum • Hébergement en province : 135 euros maximum au lieu de 90 euros maximum <p>Dans tous les cas, les remboursements se font sur la base de justificatifs (dans la limite des plafonds définis).</p>	<p><i>Reconduction disposition jusqu'au 31/12/2018</i></p>

Rappel règle de remboursement des frais de missions : hébergement en France

Thématique	Actuellement	Pour délibération
Hébergement en France	<p>La règle : les dépenses d'hébergement en France sont limitées aux montants maximum fixés par le Conseil d'Administration (90 € en Province et 120 € à Paris).</p> <p>Cas particulier des « experts extérieurs » :</p> <p>Si le missionnaire, du fait de sa qualité d'expert, est invité par l'établissement pour participer au fonctionnement de ses instances (COS, comité de sélection, jury dans le cadre d'AMIDEX, comité d'audit, Directoire), ou pour intervenir lors d'un colloque : L'ordonnateur délégué ou secondaire peut le définir comme « personnalité scientifique, expert ou personnalité extérieure » dans l'ordre de mission et lui faire ainsi bénéficier de taux de remboursement majorés.</p> <p>Sur la base de dépenses maximales égales à 1.5 fois les montants de base autorisés par le CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement à PARIS : 180 euros maximum au lieu de 120 euros maximum • Hébergement en province : 135 euros maximum au lieu de 90 euros maximum <p>Dans tous les cas, les remboursements se font sur la base de justificatifs (dans la limite des plafonds définis).</p>	<p><i>Reconduction disposition jusqu'au 31/12/2018</i></p>

Rappel règle de remboursement des frais de missions - Déplacements à l'étranger

Thématique	Actuellement	Pour délibération
Déplacements à l'étranger	<p>Les directeurs d'unités de recherche et les directeurs de composantes ont le choix entre 2 modalités de remboursement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux frais réels plafonnés au perdiem (remboursement sur justificatifs uniquement) • De manière exceptionnelle, remboursement forfaitaire au perdiem, avec une dégressivité possible au-delà du 30^{ème} jour. Ce type de remboursement doit être choisi par l'ordonnateur pour des cas exceptionnels et notamment pour les déplacements dans les régions/pays où l'obtention de justificatifs est difficile (seul le justificatif d'hébergement est nécessaire pour bénéficier de ce type de remboursement). 	<p><i>Reconduction disposition jusqu'au 31/12/2018</i></p>

Cas de remboursements aux frais réels

- A titre exceptionnel et sur autorisation préalable du Président, il peut être fait application d'un remboursement aux frais réels lorsque l'agent en mission est hébergé dans des conditions telles que les frais qu'il engage dépassent les forfaits fixés par l'établissement ou les per diem arrêtés par la réglementation.

Ces conditions sont les suivantes : raison de sécurité, manifestation se déroulant dans un lieu imposé, colloque prestigieux , **événement particulier se déroulant pendant la période de la mission (culturel, sportif, commercial...)**.

- Le remboursement au réel se fera uniquement sur la base des justificatifs fournis.
- Applicable en France et à l'étranger.
- *Ce point voté sera applicable rétroactivement à compter du 01 septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018, date à laquelle le CA devra se prononcer à nouveau.*